

**Direction de collectivités locales et des élections  
Bureau du contrôle de légalité et des élections**

LA PRÉFÈTE DE L'OISE  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté fixant les lieux et le nombre de bureaux de vote dans le département de l'Oise  
pour toutes les élections qui auront lieu durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021

Vu le code électoral et notamment l'article R.40 ;

Vu les demandes des maires de l'Oise ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le nombre total des bureaux de vote dans le département de l'Oise pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 est fixé à 936 répartis comme suit :

- 592 communes à bureau de vote unique (592 bureaux)
- 87 communes à bureaux multiples (344 bureaux)

**Article 2 :** Le nombre de bureaux de vote ainsi que leur implantation pour chacune des communes du département figure en annexe du présent arrêté.

**Article 3 :** Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote peut être consulté à la mairie de la commune concernée.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la Préfecture de l'Oise et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Beauvais, le **31 AOÛT 2020**

Serigne ORZECZOWSKI

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
ABANCOURT	BEAUVAIS	Mairie - 18 Rue Principale
ABBECOURT	BEAUVAIS	Mairie - Rue de Courcelles - N° 26
ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN	CLERMONT	Espace périscolaire – 1 rue de la Mairie
ACHY	BEAUVAIS	Salle de réception de la mairie – 19 rue du Château
ACY-EN-MULTIEN	SENLIS	Salle communale – 21 rue Montaillan
AGEUX (es)	CLERMONT	Mairie - 36, route de Flandres
AGNETZ	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Ecole Primaire du Parc, Impasse du Parc
AGNETZ	CLERMONT	2e bureau - Ecole de Boulincourt, rue G. Hardivillé
AGNETZ	CLERMONT	3e bureau - Ecole de Ronquerolles, rue B. Laurent
AIRION	CLERMONT	Bibliothèque - 1, rue du Moulin
ALLONNE	BEAUVAIS	Salle Polyvalente - 21, rue de la Mairie
AMBLAINVILLE	BEAUVAIS	Mairie - Place du 11 Novembre
AMY	COMPIEGNE	Mairie - Grande rue - N°35
ANDEVILLE	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Gymnase Partle Gauche - 1 rue Jean Jaures
ANDEVILLE	BEAUVAIS	2ème bureau - Gymnase Partle Droite - 1 rue Jean Jaurès
ANDEVILLE	BEAUVAIS	3ème bureau - centre de loisirs Jules Verne - rue des écoles
ANGICOURT	CLERMONT	Préau - Ecole Primaire - rue du Clocher
ANGIVILLERS	CLERMONT	Mairie - 15, rue de l'Ecole
ANGY	CLERMONT	4, place Henri Barusse - salle du Conseil Municipal
ANSACQ	CLERMONT	Mairie - Rue Bertrand - N° 10
ANSAUVILLERS	CLERMONT	Ecole - 62 Chaussée Brunehaut
ANTHEUIL-PORTES	COMPIEGNE	Foyer Rural - Place Aristide Boulanger
ANTILLY	SENLIS	Mairie - Place de l'Eglise N°2
APPILLY	COMPIEGNE	Mairie - 50, rue de la Mairie
APREMONT	SENLIS	Salle Communale - Place Gallé
ARMANECOURT	COMPIEGNE	Mairie - 2, rue des Vignes Blanches
ARSY	COMPIEGNE	Salle Polyvalente - 6 Place de l'Eglise
ATTICHY	COMPIEGNE	Salle communale - 4 place Cardon
AUCHY-LA-MONTAGNE	BEAUVAIS	Mairie, 1 rue Bouillier
AUGER-SAINT-VINCENT	SENLIS	Préau de l'Ecole - 4, rue du Raguet
AUMONT-EN-HALATTE	SENLIS	Mairie - 1, rue Henri Dupriez
AUNEUIL	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle des Sports, place Paul Delafolie
AUNEUIL	BEAUVAIS	2e bureau - Salle des Sports, place Paul Delafolie
AUTEUIL	BEAUVAIS	Mairie, 37 Rue de Gournay
AUTHEUIL-EN-VALOIS	SENLIS	Mairie - 21, rue Tony Beauquesne
AUTRECHES	COMPIEGNE	Mairie - 10, rue du Point du Jour
AUX-MARAIS	BEAUVAIS	Mairie - Rue du 15 janvier 1954
AVILLY SAINT LEONARD	SENLIS	Mairie - 1 Place de la Mairie
AVRECHY	CLERMONT	Groupe Scolaire, 4 rue de la Croix Adam
AVRICOURT	COMPIEGNE	Mairie - 1, rue de l'Enseigne Balny
AVRIGNY	CLERMONT	Mairie - 10 Allée d'Arcy
BABOEUF	COMPIEGNE	Mairie - 28 Place de la Mairie
BACOUËL	CLERMONT	Mairie - 3, rue Yves Maréchal
BAILLEUL SUR THERAIN	BEAUVAIS	1e bureau - bureau centralisateur - Salle du conseil municipal - place Maurice Segonds
BAILLEUL SUR THERAIN	BEAUVAIS	2e bureau - Salle des fêtes - Place Maurice Segonds
BAILLEUL-LE-SOC	CLERMONT	Mairie - 6 Grande Rue
BAILLEVAL	CLERMONT	Mairie - 1, rue du Cimetière
BAILLY	COMPIEGNE	Ecole "Manoël TALMANT" 1, rue Paul Drumont
BALAGNY-SUR-THERAIN	SENLIS	Salle des Fêtes Rue Marceau OUDIN
BARBERY	SENLIS	Mairie 1, rue du Puits
BARGNY	SENLIS	Mairie, 35 rue du chemin vert
BARON	SENLIS	Mairie - 6 Rue de Russons
BAUGY	COMPIEGNE	Ecole - 40, rue Saint-Médard
BÉZANCOURT	BEAUVAIS	Salle polyvalente - 1 rue Principale
BAZICOURT	CLERMONT	Mairie - 23, rue de la Fontaine
BEAUDEDUIT	BEAUVAIS	Mairie, 2 rue de Grandvilliers
BEAUGIES SOUS BOIS	COMPIEGNE	Mairie - 225 Grande Rue
BEAULIEU-LES-FONTAINES	COMPIEGNE	Mairie, 7 Grand' Place
BEAURAINS-LES-NOYON	COMPIEGNE	Salle des Rencontres - 67, rue de l'Eglise
BEAUREPAIRE	SENLIS	Mairie - Château de Beaurepaire
BEAUVAIS	BEAUVAIS	1er bureau - Hôtel de Ville - Salle n°5 - 1 rue Desgroux
BEAUVAIS	BEAUVAIS	2e bureau - Ecole maternelle Andersen, 6 rue du Franc Marché
BEAUVAIS	BEAUVAIS	3e bureau - Ecole primaire Georges Dartois, avenue des Ecoles

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
BEAUVAIS	BEAUVAIS	4e bureau - Ecole primaire Georges Darlois, avenue des Ecoles
BEAUVAIS	BEAUVAIS	5e bureau - Ecole primaire Claude Debussy, avenue des Ecoles
BEAUVAIS	BEAUVAIS	6e bureau - Ecole maternelle Paul Eluard, 16 rue Jules Isaac
BEAUVAIS	BEAUVAIS	7e bureau - Ecole primaire Bois Brûlet, rue Jules Isaac
BEAUVAIS	BEAUVAIS	8e bureau - Ecole primaire de l'Europe, avenue de l'Europe
BEAUVAIS	BEAUVAIS	9e bureau - Ecole primaire de l'Europe, avenue de l'Europe
BEAUVAIS	BEAUVAIS	10e bureau - Gymnase Raymond Briard, rue de la Trépinrière
BEAUVAIS	BEAUVAIS	11e bureau - Gymnase Raymond Briard, rue de la Trépinrière
BEAUVAIS	BEAUVAIS	12e bureau - Espace Culturel François Milletrand, rue de Buzanval
BEAUVAIS	BEAUVAIS	13e bureau - Espace Pré Marlinel, 17 rue du Pré Marlinel
BEAUVAIS	BEAUVAIS	14e bureau - Ancienne mairie de Marissel - 166, rue de Marissel
BEAUVAIS	BEAUVAIS	15e bureau - Ecole maternelle Gaston Sœur - Rue Surmontier
BEAUVAIS	BEAUVAIS	16e bureau - Ecole maternelle Jean Moulin, rue d'Aunis
BEAUVAIS	BEAUVAIS	17e bureau - Ecole maternelle Jean Moulin, rue d'Aunis
BEAUVAIS	BEAUVAIS	18e bureau - Ecole maternelle Extension Jean Moulin, avenue Jean Moulin
BEAUVAIS	BEAUVAIS	19e bureau - Espace Argentin - 11, rue du Morvan
BEAUVAIS	BEAUVAIS	20e bureau - Espace Argentin - 11, rue du Morvan
BEAUVAIS	BEAUVAIS	21e bureau - Espace Argentin - Rue du Morvan
BEAUVAIS	BEAUVAIS	22e bureau - Hôtel de Ville - Salle n°6 - 1 rue Desgroux
BEAUVAIS	BEAUVAIS	23e bureau - Communauté d'agglomération de Beauvaisis - 48 rue Desgroux
BEAUVAIS	BEAUVAIS	24e bureau - Communauté d'agglomération de Beauvaisis - 48 rue Desgroux
BEAUVAIS	BEAUVAIS	25e bureau - Ecole primaire Jean Zay, 12 rue de la Longue Haie
BEAUVAIS	BEAUVAIS	26e bureau - Ecole maternelle de Voisinfeux, rue de la Longue Haie
BEAUVAIS	BEAUVAIS	27e bureau - Ecole maternelle Pablo Picasso, rue Simone Signoret
BEAUVAIS	BEAUVAIS	28e bureau - Ecole maternelle Pablo Picasso, rue Simone Signoret
BEAUVAIS	BEAUVAIS	29e bureau - Gymnase Léo Lagrange, rue Louis Roger
BEAUVAIS	BEAUVAIS	30e bureau - Gymnase Léo Lagrange, rue Louis Roger
BEAUVAIS	BEAUVAIS	31e bureau - Ecole primaire Albert et Marine Launay, place Jammy Schmidt
BEAUVAIS	BEAUVAIS	32e bureau - Ecole maternelle Albert et Marine Launay, place Jammy Schmidt
BEAUVAIS	BEAUVAIS	33e bureau - Gymnase Raymond Briard - Rue de la Trépinrière
BEAUVAIS	BEAUVAIS	34e bureau - Gymnase Léo Lagrange - Rue Louis Roger
BEAUVOIR	CLERMONT	Mairie - 1 Place de Beauvoir
BEHERICOURT	COMPIEGNE	Mairie - 101, rue du Moutoir
BELLE-EGLISE	SENLIS	Médiathèque Jules Verne - 2, rue des Ecoles
BELLOY	COMPIEGNE	Mairie - 7 Place de l'Eglise
BERLANCOURT	COMPIEGNE	Mairie - 435 Rue de l'Eglise
BERNEUIL EN BRAY	BEAUVAIS	Mairie, 1 rue Neuve
BERNEUIL SUR AISNE	COMPIEGNE	Salle Salnt Rémi - salle polyvalente 33 rue du centre
BERTHECOURT	BEAUVAIS	Mairie, 30 rue du Château
BETHANCOURT-EN-VALOIS	SENLIS	Mairie - 53, rue de l'Eglise
BETHISY SAINT PIERRE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle polyvalente, 535 rue Maurice Choron
BETHISY SAINT PIERRE	SENLIS	2e bureau - Salle des Fêtes, Place du Marché
BETHISY-SAINT-MARTIN	SENLIS	Mairie - 149, rue Saint-Lazare
BETZ	SENLIS	Mairie - 3, rue de la Libération
BIENVILLE	COMPIEGNE	Salle multifonctions, 13 rue de l'Ormeau
BIERMONT	COMPIEGNE	Mairie - 52, rue des Tilleuls
BITRY	COMPIEGNE	Mairie - Rue du Vieux Moulin n°15
BLACOURT	BEAUVAIS	Salle périscolaire - 3 Place Yvonne Genty
BLAINCOURT-LES-PRECY	SENLIS	Mairie - Salle du Conseil Municipal
BLANCFOSSE	BEAUVAIS	Mairie - Grande Rue
BLARGIES	BEAUVAIS	Mairie, 18 Rue Principale
BLICOURT	BEAUVAIS	Salle Multifonctions - Rue des Minons
BLINCOURT	CLERMONT	Mairie - 2, rue des Flandres
BOISSY-FRESNOY	SENLIS	Mairie - 18, rue Jean Charron
BONLIER	BEAUVAIS	1, rue de la Ville
BONNEUIL-LES-EAUX	CLERMONT	Mairie - 1, rue de Croissy
BONNEUIL-EN-VALOIS	SENLIS	Mairie - 5 Place de la Mairie
BONNIERES	BEAUVAIS	Mairie - 12, rue de l'Eglise
BONVILLERS	CLERMONT	Salle Multifonctions, - 41 Rue du puits Revel
BORAN SUR OISE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Centre Socio Culturel, 1 rue Lucien Lheurein
BORAN SUR OISE	SENLIS	2e bureau - Centre Socio Culturel, 1 rue Lucien Lheurein
BOREST	SENLIS	Mairie - Place de l'Eglise
BORNEL	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, rue de l'Eglise

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
BORNEL	BEAUVAIS	2e bureau - Salle Olivier Métra, salle des Coqueflicots
BORNEL	BEAUVAIS	3e bureau - Salle Olivier Métra, salle des Roses
BORNEL	BEAUVAIS	4e bureau - Mairie de Fosseuse - 93, rue du Vert Galant
BORNEL	BEAUVAIS	5e bureau - Mairie d'Anserville - 4, rue du Chauffour
BOUBIERS	BEAUVAIS	Mairie - 9, rue de Senlis
BOUCONVILLERS	BEAUVAIS	Mairie - 4, rue Pelée
BOUILLANCY	SENLIS	Mairie - 52, rue Fromentelle
BOULLARRE	SENLIS	Mairie - 17, rue des Fontaines
BOULOGNE-LA-GRASSE	COMPIEGNE	Mairie - Place de la Mairie
BOURSONNE	SENLIS	Mairie - 8, rue Lucien Hubaut
BOURY-EN-VEXIN	BEAUVAIS	Mairie - 5 Rue du Fort de Ville
BOUTENCOURT	BEAUVAIS	Mairie - Rue de l'Anette
BOUVRESSE	BEAUVAIS	Mairie - 17, rue Principale
BRAISNES	COMPIEGNE	Salle Multifonctions - 39 Rue Principale
BRASSEUSE	SENLIS	Salle de réunion - 33 rue de la Bédoyère
BREGY	SENLIS	Mairie - Place du Docteur Gilbert
BRENOUILLE	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie - 16, rue Robert Guérin
BRENOUILLE	CLERMONT	2ème bureau - Ecole Elémentaire Berthe FOUCHERE - 32 rue Emile Zola
BRESLES	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Hôtel de Ville, cour du Château
BRESLES	BEAUVAIS	2e bureau - Hôtel de Ville, cour du Château
BRETEUIL	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Centre Jules Verne, place du Jeu de Paume
BRETEUIL	CLERMONT	2e bureau - Ecole maternelle de la Cerisaie, rue de Paris
BRETEUIL	CLERMONT	3e bureau - Salle Marcel Dassault, rue de l'Eglise
BRETIGNY	COMPIEGNE	Maison des associations, rue Saint Hubert
BREUIL LE SEC	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle des Fêtes Joan Jaurès, parc Jean Blondi
BREUIL LE SEC	CLERMONT	2e bureau - Salle des Anciens
BREUIL LE VERT	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 8 rue du Moulin
BREUIL LE VERT	CLERMONT	2e bureau - Ecole de Cannelécourt, 19 rue des Meules
BREUIL LE VERT	CLERMONT	3e bureau - Ecole de Glencourt - 17 rue André Oudin
BRIOT	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Rue Principale
BROMBOS	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Rue Verte
BROQUIERS	BEAUVAIS	Mairie - Rue du Village
BROYES	CLERMONT	Mairie - 8, rue du Cardonnois
BRUNVILLERS-LA-MOTTE	CLERMONT	Mairie Ecole - 73, rue de l'Ecole
BUCAMPS	CLERMONT	Salle Multifonctions - Rue de la Mairie - N° 4
BUICOURT	BEAUVAIS	Mairie - 8, rue Principale
BULLES	CLERMONT	Salle Eugene Vermeulen - 3 Rue des Telliers
BURY	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Place Jules Ferry
BURY	CLERMONT	2e bureau - Hameau de Mèrard - Ecole, rue Pasteur
BURY	CLERMONT	3e bureau - Hameau de Saint Claude - Ecole, rue Ferdinand Bulson
BUSSY	COMPIEGNE	Mairie - 16, rue du bulson du Guet
CAISNES	COMPIEGNE	Mairie - Place Miss Thompson
CAMBRONNE-LES-CLERMONT	CLERMONT	Salle communale - 218, rue de Clermont
CAMBRONNE-LES-RIBECOURT	COMPIEGNE	Mairie - 120 rue de la Mairie
CAMPAGNE	COMPIEGNE	Mairie - Rue du Chemin Blanc - N° 50
CAMPEAUX	BEAUVAIS	Mairie - 5, rue de Formerie
CAMPREMY	CLERMONT	Salle de classe (sous la mairie) 11 Rue de l'Ecole
CANDOR	COMPIEGNE	Salle des Fêtes, place de la Mairie
CANLY	COMPIEGNE	Salle de la Mairie - 21 rue des Ecoles
CANNECTANCOURT	COMPIEGNE	Salle des Fêtes - Place du Baillet
CANNY-SUR-MATZ	COMPIEGNE	Mairie - 634, rue de Picardie
CANNY-SUR-THERAIN	BEAUVAIS	Salle des Fêtes, 9 rue Principale
CARLEPONT	COMPIEGNE	Salle des Fêtes - rue de L'Égalité
CATENOY	CLERMONT	Mairie - Place de la Mairie
CATHEUX	BEAUVAIS	Mairie - 1 Place de la Mairie
CATIGNY	COMPIEGNE	Mairie - 22 rue du canal du Nord
CATILLON-FUMECHON	CLERMONT	Mairie - Salle du Conseil - 63 Rue de l'Eglise
CAUFFRY	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 123 route de Mouy
CAUFFRY	CLERMONT	2e bureau - Hameau de Soulraine - Ancienne école, 45 Grande rue
CAUVIGNY	BEAUVAIS	Mairie, Place de la Mairie
CEMPIUIS	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - rue Verte
CERNOY	CLERMONT	Mairie - Rue Saint Rémy - N° 4
CHAMANT	SENLIS	Salle des Fêtes

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
CHAMBLY	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Gymnase A. Briand, avenue A. Briand
CHAMBLY	SENLIS	2e bureau - Gymnase A. Briand, avenue A. Briand
CHAMBLY	SENLIS	3e bureau - Gymnase A. Briand, avenue A. Briand
CHAMBLY	SENLIS	4e bureau - Gymnase A. Briand, avenue A. Briand
CHAMBLY	SENLIS	5e bureau - Gymnase A. Briand, avenue A. Briand
CHAMBLY	SENLIS	6e bureau - Gymnase A. Briand, avenue A. Briand
CHAMBORS	BEAUVAIS	Mairie - Place J.M. Gillouard
CHANTILLY	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie - avenue du maréchal Joffre
CHANTILLY	SENLIS	2e bureau - Salle des Sports, 12 rue Saint Laurent
CHANTILLY	SENLIS	3e bureau - Gymnase du Bois St Denis
CHANTILLY	SENLIS	4e bureau - Groupe primaire du Coq chantant
CHANTILLY	SENLIS	5e bureau - Salle des Fêtes, avenue du Bouteiller
CHAUMONT EN VEXIN	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie
CHAUMONT EN VEXIN	BEAUVAIS	2e bureau - Mairie
CHAVENCON	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue de Monneville
CHELLES	COMPIEGNE	Salle du Presbytère - Rue de la Mairie - N° 4
CHEPOIX	CLERMONT	Salle de la Mairie - 8, rue de l'Ecole
CHEVIN COURT	COMPIEGNE	Salle Polyvalente - Place du Dr David
CHEVREVILLE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie
CHEVREVILLE	SENLIS	2e bureau - Hameau de Sonnevières - Ecole
CHEVRIERES	COMPIEGNE	Salle du Parc - Place Zunsweiler
CHIRY-OURS CAMPS	COMPIEGNE	Mairie - 4, rue du Château
CHOISY AU BAC	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 2 rue de l'Algle
CHOISY AU BAC	COMPIEGNE	2e bureau - Salle Polyvalente, chemin de Clairoux
CHOISY-LA-VICTOIRE	CLERMONT	Mairie - 88 Grande Rue
CHOQUEUSE-LES-BENARDS	BEAUVAIS	Mairie - 34, rue Grande
CINQUEUX	CLERMONT	Mairie - 10 Place Georges Tainturier
CIRES LES MELLO	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 7 rue de la Mairie
CIRES LES MELLO	SENLIS	2e bureau - Ecole, 13 rue St Martin
CIRES LES MELLO	SENLIS	3e bureau - Hameau de Le Tillet - Ecole primaire, rue de Précy
CLAIROIX	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - salle polyvalente - rue de l'Aronde
CLAIROIX	COMPIEGNE	2e bureau - Salle Polyvalente - rue de l'Aronde
CLERMONT	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Hôtel de Ville
CLERMONT	CLERMONT	2e bureau - Groupe scolaire Pierre Vienot
CLERMONT	CLERMONT	3e bureau - Belle Assise
CLERMONT	CLERMONT	4e bureau - Centre Socio Culturel
CLERMONT	CLERMONT	5e bureau - Ecole de la Gare
CLERMONT	CLERMONT	6e bureau - Salle Cassini
CLERMONT	CLERMONT	7e bureau - Local associatif
COIVREL	CLERMONT	Mairie - 19 Grande Rue
COMPIEGNE	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle Saint Nicolas, rue Jeanne d'Arc
COMPIEGNE	COMPIEGNE	2e bureau - Maison de l'Europe, 61 rue Saint-Lazare
COMPIEGNE	COMPIEGNE	3e bureau - Collège Gaëtan Denain, 30 rue Saint-Joseph
COMPIEGNE	COMPIEGNE	4e bureau - Salle Saint Nicolas, rue du Grand Ferré
COMPIEGNE	COMPIEGNE	5e bureau - Gymnase Tainturier - Rue Georges Gouligoux
COMPIEGNE	COMPIEGNE	6e bureau - Ecole Saint Germain "B", rue de Paris
COMPIEGNE	COMPIEGNE	7e bureau - Ecole maternelle André Hammel, rond-point de la Victoire
COMPIEGNE	COMPIEGNE	8e bureau - Ecole maternelle Philéas Lebesgue, rue Philéas Lebesgue
COMPIEGNE	COMPIEGNE	9e bureau - Centre de Rencontre de Bellicart, rue de la Bannière du Roi
COMPIEGNE	COMPIEGNE	10e bureau - Ecole primaire de Royallieu - 1, rue Stalingrad
COMPIEGNE	COMPIEGNE	11e bureau - Ecole maternelle Albert Robida, avenue de Latire de Tassigny
COMPIEGNE	COMPIEGNE	12e bureau - Ecole maternelle Jacques Prévert, rue Rhin et Danube
COMPIEGNE	COMPIEGNE	13e bureau - Ecole maternelle Charles Faroux, avenue du Général Weygand
COMPIEGNE	COMPIEGNE	14e bureau - Espace Jean Legendre, place Briet Gouligoux
COMPIEGNE	COMPIEGNE	15e bureau - Groupe scolaire G. Pompidou "B", allée Pierre Coquerel
COMPIEGNE	COMPIEGNE	16e bureau - Groupe scolaire G. Pompidou Mat "I", rue Edouard Branly
COMPIEGNE	COMPIEGNE	17e bureau - Ecole Charles Faroux "B", rue Winston Churchill
COMPIEGNE	COMPIEGNE	18e bureau - Collège Gaëtan Denain, 75 rue de Paris
COMPIEGNE	COMPIEGNE	19e bureau - Ecole maternelle Robert Desnos - Rue Robert Desnos
COMPIEGNE	COMPIEGNE	20e bureau - Maison de l'Europe - Avenue de Grande Bretagne
COMPIEGNE	COMPIEGNE	21e bureau - Gymnase Tainturier - Rue François Claux
COMPIEGNE	COMPIEGNE	22e bureau - Bibliothèque Bellicart - 7 rue de la Bannière du Roi
COMPIEGNE	COMPIEGNE	23e bureau - Ecole maternelle Jacques Prévert - Avenue de la Libération

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
CONCHY-LES-POTS	COMPIEGNE	Mairie - 59, rue de Flandres
CONTEVILLE	BEAUVAIS	Mairie - Rue Léger - N°6
CORBEIL-CERF	BEAUVAIS	Mairie - 2 rue François de Lubersac
CORMELLES	BEAUVAIS	Mairie - 2 rue de la Mairie
COUDRAY-SAINT-GERMER (le)	BEAUVAIS	Salle des fêtes, Rue des écoles N°1
COUDRAY-SUR-THELLE (le)	BEAUVAIS	Salle annexe de la mairie- Rue Principale
COUDUN	COMPIEGNE	Canline - 87, rue Saint-Hilaire
COULOISY	COMPIEGNE	Mairie - Rue de Reims - N°54
COURCELLES-EPAYELLES	CLERMONT	172, rue du Château - Rez de Chaussée (modif 2015)
COURCELLES-LES-GISORS	BEAUVAIS	Mairie - Place de la Mairie n°1
COURTEUIL	SENLIS	Mairie - 1, rue de la Nonette
COURTIEUX	COMPIEGNE	Mairie - 26 Rue Saint-Augustin
COYE LA FORET	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Centre culturel, rue d'Hérivaux
COYE LA FORET	SENLIS	2e bureau - Restaurant Scolaire, impasse aux Cerfs
CRAMOISY	SENLIS	Mairie-3 Rue Henry Heurteur
CRAPEAUMESNIL	COMPIEGNE	Mairie
CREIL	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Hôtel de Ville, place de l'Hôtel de Ville
CREIL	SENLIS	2e bureau - Ecole primaire Edouard Vaillant, 3 et 5 rue E. Vaillant
CREIL	SENLIS	3e bureau - Ecole primaire Victor Hugo, 31 rue V. Hugo
CREIL	SENLIS	4e bureau - Ecole maternelle Benjamin Raspail, 22 avenue B. Raspail
CREIL	SENLIS	5e bureau - Ecole maternelle Jean Biondi, 2 rue Jules Ferry
CREIL	SENLIS	6e bureau - Ecole maternelle Jean Macé, 1 rue Jean Macé
CREIL	SENLIS	7e bureau - Ecole maternelle Gérard de Nerval, 39 rue G.de Nerval
CREIL	SENLIS	8e bureau - Ecole maternelle Albert Camus, 6 allée Lafayette
CREIL	SENLIS	9e bureau - Centre des Rencontres, rue Guynemer
CREIL	SENLIS	10e bureau - Ecole maternelle Louis Pergaud, 1 place de l'Île de France
CREIL	SENLIS	11e bureau - Ecole maternelle Jean de la Fontaine, 24 rue Vincent Auriol
CREIL	SENLIS	12e bureau - Ecole maternelle Joachim du Bellay, 110 square Antoine Watteau
CREIL	SENLIS	13e bureau - Ecole maternelle Rosemonde Gérard, 1 square Frédéric Chopin
CREIL	SENLIS	14e bureau - Ecole maternelle Gournay, 10 rue de Gournay
CREPY EN VALOIS	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle des Fêtes, 25 rue Nationale
CREPY EN VALOIS	SENLIS	2e bureau - Salle des Fêtes, 25 rue Nationale
CREPY EN VALOIS	SENLIS	3e bureau - Salle des Fêtes, 25 rue Nationale
CREPY EN VALOIS	SENLIS	4e bureau - Restaurant scolaire Géresme, 3 avenue de l'Europe
CREPY EN VALOIS	SENLIS	5e bureau - Salle des Sports Irène Cruyppenninck, rue des Cèdres
CREPY EN VALOIS	SENLIS	6e bureau - Salle des Sports Irène Cruyppenninck, rue des Cèdres
CREPY EN VALOIS	SENLIS	7e bureau - Salle Bernard Kindraich, 10 rue Hector Berlioz
CREPY EN VALOIS	SENLIS	8e bureau - Salle Bernard Kindraich, 10 rue Hector Berlioz
CREPY EN VALOIS	SENLIS	9e bureau - Salle Bernard Kindraich, 10 rue Hector Berlioz
CREPY EN VALOIS	SENLIS	10e bureau - Salle Bernard Kindraich, 10 rue Hector Berlioz
CREPY EN VALOIS	SENLIS	11e bureau - Gymnase Ramon, 14 rue de Zell Mosel
CREPY EN VALOIS	SENLIS	12e bureau - Gymnase Ramon, 14 rue de Zell Mosel
GRESSONSACQ	CLERMONT	Mairie - Rue Neuve - N° 2
CREVECOEUR LE GRAND	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Ecole primaire - Rue de la mare
CREVECOEUR LE GRAND	BEAUVAIS	2e bureau - Ecole primaire - Rue de la mare
CREVECOEUR LE GRAND	BEAUVAIS	3e bureau - Ecole primaire - Rue de la mare
CREVECOEUR-LE-PETIT	CLERMONT	Mairie - Grande Rue - N°14
CRILLON	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue Gessaume
CRISOLLES	COMPIEGNE	Maison des Associations - Chemin des Hayettes
CROCCQ (le)	BEAUVAIS	Mairie - 46 Rue Principale
CROISSY-SUR-CELLE	BEAUVAIS	Mairie - 2, rue de l'Eglise
CROUTOY	COMPIEGNE	Mairie - 5 route de Jaulzy
CROUY-EN-THELLE	SENLIS	Salle Annexe Mairie Rue de la Mairie
CUIGNIERES	CLERMONT	Mairie - 24 rue de l'Eglise
CUIGY-EN-BRAY	BEAUVAIS	Salle Pétiscolaire rue Lucien Godefroy
CUISE LA MOTTE	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle Polyvalente, place de la Mairie
CUISE LA MOTTE	COMPIEGNE	2e bureau - Ancienne école, 1 rue du Marché
CUTS	COMPIEGNE	Mairie - Place du Maréchal Leclerc
CUVERGNON	SENLIS	Mairie - 55 Impasse de la Mairie
CUVILLY	COMPIEGNE	Mairie - 29, rue du Maiz
CUY	COMPIEGNE	Mairie
DAMERAUCOURT	BEAUVAIS	Mairie - 1 rue Neuve
DARGIES	BEAUVAIS	Mairie - 19, rue de l'Eglise

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
DELINCOURT	BEAUVAIS	Salle Polyvalente rue de la Vallée
DIEUDONNE	SENLIS	Mairie - 26, rue de la Libération
DIVES	COMPIEGNE	Mairie - 5, rue de Montdidier
DOMELIERS	BEAUVAIS	Salle communale - 52, rue Principale
DOMFRONT	CLERMONT	Salle des Fêtes- rue de l'Eglise
DOMPIERRE	CLERMONT	Salle Pierre Gilles - 2, rue de l'Ecole
DUVY	SENLIS	Mairie - 1 rue des Moulins
ECUVILLY	COMPIEGNE	Mairie, Place de la Mairie
ELENCOURT	BEAUVAIS	Mairie, rue de la Mairie
ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE	COMPIEGNE	Salle communale - Place du Maréchal de Laitre de Tassigny
EMEVILLE	SENLIS	Salle communale - 21, rue de la Forêt
ENENCOURT-LEAGE	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue de l'Ecole
EPINEUSE	CLERMONT	Salle Polyvalente - 2 rue Armand Barbès
ERAGNY-SUR-EPTE	BEAUVAIS	Salle de réunion - Place Angèle Boutigny
ERCUIS	SENLIS	Maison du Village, rue du Calvaire
ERMENONVILLE	SENLIS	Mairie - Place Radziwill
ERNEMONT-BOUTAVENT	BEAUVAIS	Mairie - Rue Principale
ERQUERY	CLERMONT	Ecole - 3 Place A. Briand
ERQUINVILLERS	CLERMONT	Mairie - 41 Chaussée Brunehaut
ESCAMES	BEAUVAIS	Mairie - 2, rue Principale
ESCHES	BEAUVAIS	Mairie - Rue du Château
ESCLES-SAINT-PIERRE	BEAUVAIS	Mairie - 6, rue Lelong
ESPAUBOURG	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue du Logis
ESQUENNOY	CLERMONT	Mairie - Place de la Mairie
ESSUILES-SAINT-RIMAUT	CLERMONT	Mairie- rue de la Chapelle
ESTREES SAINT DENIS	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 15 rue de l'Hôtel de Ville
ESTREES SAINT DENIS	COMPIEGNE	2e bureau - Maison des Associations, 84 avenue de Flandre
ETAVIGNY	SENLIS	Mairie - 12, rue des Tilleuls
ETOUY	CLERMONT	Mairie - 83, rue de l'Eglise
EVE	SENLIS	Salle d'activités - Place de Courcelle
EVRICOURT	COMPIEGNE	Salle communale - Rue de Marquoy
FAYEL (le)	COMPIEGNE	Mairie - 586, rue des Lombards
FAY-LES-ETANGS	BEAUVAIS	Mairie 15 rue de l'Eglise
FAY-SAINT-QUENTIN (le)	BEAUVAIS	Mairie - 29 Grande rue
FEIGNEUX	SENLIS	Mairie - 4 Grande Rue
FERRIERES	CLERMONT	Salle "L. Dutriaux" - Rue du Jardin
FEUQUIERES	BEAUVAIS	Salle Polyvalente - Place du Frayer
FITZ-JAMES	CLERMONT	Ecole de la Béronnelle - 21, rue Jules Ferry
FLAVACOURT	BEAUVAIS	école - 36 rue Gisors
FLAVY-LE-MELDEUX	COMPIEGNE	Salle polyvalente, 118 rue de l'Ecole
FLECHY	CLERMONT	Mairie - Rue Principale - N° 20
FLEURINES	SENLIS	Salle des associations Firmin Declercq - Rue de Verneuil
FLEURY	BEAUVAIS	Mairie - Grande Rue n°9
FONTAINE-BONNELEAU	BEAUVAIS	Mairie - 20, rue Saint-Cyr
FONTAINE-CHAALIS	SENLIS	Mairie - 12 Grande Rue
FONTAINE-LAVAGANNE	BEAUVAIS	Salle Polyvalente - 3 rue du Colombier
FONTAINE-SAINT-LUCIEN	BEAUVAIS	Mairie - Rue de Calais
FONTENAY-TORCY	BEAUVAIS	Mairie - 4 Place Jeanne Bullot
FORMERIE	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle Louis Jouvet, rue G. Clémenceau
FORMERIE	BEAUVAIS	2e bureau - Salle Louis Jouvet, rue G. Clémenceau
FORMERIE	BEAUVAIS	Mairie - Rue Amédée Levasseur - Boutavent la Grange
FOUILLEUSE	CLERMONT	Mairie - Impasse de la Mairie - N°1
FOUILLOY	BEAUVAIS	Salle associative - Cour de l'école - 1, rue de Beauvais
FOULANGES	SENLIS	Mairie - Rue des Coquets n°10
FOUQUENIES	BEAUVAIS	Mairie, 4 Rue de Montmille
FOUQUEROLLES	BEAUVAIS	Mairie, 2 Grande Rue
FOURNIVAL	CLERMONT	Salle Polyvalente - Grande Rue - n°44 bis
FRANCASTEL	BEAUVAIS	Mairie - 2, rue de l'Eglise
FRANCIERES	COMPIEGNE	Salle polyvalente - 2 rue Noire Dame
FRENICHES	COMPIEGNE	Mairie - Rue de l'Eglise - N°241
FRESNES L'EGUILLON	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue de la Mairie
FRESNIERES	COMPIEGNE	Mairie - 15, rue Principale
FRESNOY-EN-THELLE	SENLIS	Mairie - 1 Place de la Mairie

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
FRESNOY-LA-RIVIERE	SENLIS	Mairie - 38, rue de l'Automne
FRESNOY-LE-LUAT	SENLIS	Mairie - Place Daniel Bourgeois
FRESTOY-VAUX (le)	CLERMONT	Mairie - 9, rue des Tilleuls
FRETOY-LE-CHATEAU	COMPIEGNE	Mairie - Rue Albin Cadet n°1
FROCOURT	BEAUVAIS	Mairie, 17 Rue du Moulin
FROISSY	CLERMONT	Mairie - 1, rue de Provinlieu
GALLET (le)	BEAUVAIS	Mairie, 2 rue du Pressoir
GANNES	CLERMONT	Mairie - 5 rue de l'Ecole
GAUDECHART	BEAUVAIS	Mairie - 2, rue de Grez
GENVRY	COMPIEGNE	Mairie, 145 rue de la Place
GERBEROY	BEAUVAIS	Bureau du secrétariat de Mairie, 6 place La Hire et Xaintrailles
GILOCOURT	SENLIS	Mairie - 494, rue de l'Eglise
GIRAUMONT	COMPIEGNE	Mairie - Rue Paul Plonquet - n°9 bis
GLAINES	SENLIS	Salle des Fêtes, 7 rue Beaumarais
GLATIGNY	BEAUVAIS	Mairie - 6, rue Dubos
GODENVILLERS	CLERMONT	Ancienne Salle de classe - Rue d'En Haut - N°37
GOINCOURT	BEAUVAIS	Mairie - 12, rue Jean Jaurès
GOLANCOURT	COMPIEGNE	Mairie - 420 Rue Verte
GONDREVILLE	SENLIS	Mairie - 8, rue de l'Ecole
GOURCHELLES	BEAUVAIS	Mairie - 2 Place de la Mairie
GOURNAY-SUR-ARONDE	COMPIEGNE	Mairie, Place du jeu d'epaume
GOUVIEUX	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle des Fêtes, 38 rue de la mairie
GOUVIEUX	SENLIS	2e bureau - Salle des Fêtes, 38 rue de la mairie
GOUVIEUX	SENLIS	3e bureau - Ecole du Manoir des Aigles - Parc du Manoir
GOUVIEUX	SENLIS	4e bureau - Ecole de Chaumont, 12 rue de Chaumont
GOUVIEUX	SENLIS	5e bureau - Ecole Marcel Pagnol, 5 rue de la Tannerie
GOUVIEUX	SENLIS	6e bureau - Ecole du Manoir des Aigles - Parc du Manoir
GOUVIEUX	SENLIS	7e bureau - Salle des Fêtes - 38, rue de la Mairie
GOULLES-GROSEILLERS	CLERMONT	Salle des fêtes - Chaussée Brunhaut
GRANDFRESNOY	COMPIEGNE	Salle des Elections, Cour de la Mairie - 119 Rue de l'Eglise
GRANDRU	COMPIEGNE	Mairie - Rue Ernest Flury n°93
GRANDVILLERS-AUX-BOIS	CLERMONT	Mairie - 1, rue du Calvaire
GRANDVILLIERS	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle des Fêtes, square Fernand Lemaire
GRANDVILLIERS	BEAUVAIS	2e bureau - Annexe de la Salle des Fêtes, square Fernand Lemaire
GREMEVILLERS	BEAUVAIS	Mairie - 6, rue Saint-Rémy
GREZ	BEAUVAIS	salle du conseil municipal - 2, rue du Minet
GUIGNECOURT	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Rue de la Place
GUISCARD	COMPIEGNE	Salle multifonction - Place de l'Europe
GURY	COMPIEGNE	Mairie - 2, rue du 4ème Rég Inf Coloniale
HADANCOURT-LE-HAUT-CLOCHER	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - 5, rue de la Croix du Bellay
HAINVILLERS	COMPIEGNE	Mairie - Rue de l'Eglise - N°6
HALLOY	BEAUVAIS	mairie annexe - 57 rue de l'Eglise
HAMEL (le)	BEAUVAIS	Secrétariat de mairie - 536 rue Principale
HANNACHES	BEAUVAIS	Mairie, rue de Villers sur Auchy n°2
HANVOILE	BEAUVAIS	Mairie - 67 Grande Rue
HARDVILLERS	CLERMONT	Mairie - Rue Saint-Pierre - N° 5
HAUCOURT	BEAUVAIS	Mairie, 1 rue de la Mairie
HAUVILLIERS	BEAUVAIS	Salle d'activités scolaires - Cour de l'Ecole - 7 rue de l'Eglise
HAUTBOS	BEAUVAIS	Mairie - Rue de Thérines - N°6
HAUTE-EPINE	BEAUVAIS	Salle annexe de la - 2 rue des Lombards
HAUTEFONTAINE	COMPIEGNE	Mairie, Rue de Chelles
HECOURT	BEAUVAIS	Mairie - 2 Rue de l'Eglise
HELLLES	CLERMONT	Mairie, 347 rue de l'Eglise
HEMEVILLERS	COMPIEGNE	Mairie - Rue du Berceau - N°135
HENONVILLE	BEAUVAIS	Mairie - Rue Talon n° 20
HERCHIES	BEAUVAIS	Salle pluriscolaire, 17 Rue Georges Hernaux
HERELLE (la)	CLERMONT	Mairie - 1 rue de l'Ecole
HERICOURT-SUR-THERAIN	BEAUVAIS	Mairie, rue de l'Eglise
HERMES	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Centre périscolaire - 50, route de Mouy
HERMES	BEAUVAIS	2e bureau - Centre périscolaire - 50, route de Mouy
HETOMESNIL	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Impasse Lecal
HODENC-EN-BRAY	BEAUVAIS	Mairie - Rue Legendre - N° 8
HODENC-L'EVÊQUE	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - 48 grande Rue

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
HONDAINVILLE	CLERMONT	Mairie - 241, rue de la Mairie
HOUDANCOURT	COMPIEGNE	Mairie - 21, rue des Bois
IVORS	SENLIS	Mairie - 43 Grande Rue
IVRY-LE-TEMPLE	BEAUVAIS	Salle multifonction - Place de la mairie
JAMERICOURT	BEAUVAIS	Mairie - 21, rue du Clos de l'Abbaye
JANVILLE	COMPIEGNE	Mairie - Rue René Richard
JAULZY	COMPIEGNE	Mairie - Rue de la Mairie
JAUX	COMPIEGNE	Salle des fêtes - 187 rue Charles Ladame
JONQUIERES	COMPIEGNE	Mairie -18 Rue de l'Archerie
JOUY-SOUS-THELLE	BEAUVAIS	Mairie, 57 rue Saint-Michel
JUVIGNIES	BEAUVAIS	Mairie - Rue de l'Eglise
LA CHAPELLE EN SERVAL	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 1200 rue de Paris
LA CHAPELLE EN SERVAL	SENLIS	2e bureau - Ecole des Dimerons, rue des Dimerons
LA CHAPELLE EN SERVAL	SENLIS	3e bureau - Nouvelle Ecole, 577 rue du Pont Saint-Jean
LA CHAPELLE-AUX-POTS	BEAUVAIS	Mairie - Salle de localion - 17 Avenue Tristan Klingsor
LA CHAPELLE-SAINT-PIERRE	BEAUVAIS	Mairie - 239, rue de Chambly
LA CHAPELLE-SOUS-GERBEROY	BEAUVAIS	Mairie - 2, rue de la Mairie
LA CHAUSSEE-DU-BOIS-D'ECU	BEAUVAIS	Salle communale - Rue Diogène Maillart - N° 56
LA CORNE-EN-VEXIN	BEAUVAIS	Mairie - Bureau centralisateur - 91er rue du manoir - Encourt-le-Sec
LA CORNE-EN-VEXIN	BEAUVAIS	Mairie - 2 Rue de la Mairie - Boissy-le-Bois
LA CORNE-EN-VEXIN	BEAUVAIS	Mairie - 1 rue de la Mairie - Hardivillers-en-Vexin
LA DRENNE	BEAUVAIS	Mairie - bureau centralisateur - 33, rue de Ressonns - LE DELUGE
LA DRENNE	BEAUVAIS	Salle de classe - 21 grande Rue - La Neuville d'Amont
LA DRENNE	BEAUVAIS	Mairie - 660 rue Désiré Prévoté - RESSONS L'ABBAYE
LA HOUSSOYE	BEAUVAIS	salle Polyvalente, 93 Rue de Jouy Sous Thelle
LA NEUVILLE-ROY	CLERMONT	Mairie - 7, rue de Paris
LABERLIERE	COMPIEGNE	Salle des Fêtes - Rue de l'Eglise
LABOISSIERE-EN-THELLE	BEAUVAIS	Mairie - Place de l'Eglise
LABOSSE	BEAUVAIS	Mairie - 17, rue Principale
LABUYERE	CLERMONT	Mairie - 44, rue du Marais
LACHELLE	COMPIEGNE	Mairie - 2 Grande Rue
LACROIX-SAINT-OUEN	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 65 rue Nationale
LACROIX-SAINT-OUEN	COMPIEGNE	2e bureau - Ecole des Bruyères, 47 avenue des Bruyères
LACROIX-SAINT-OUEN	COMPIEGNE	3e bureau - Ecole maternelle Pierrette Abeille, 46 rue Pasteur
LACROIX-SAINT-OUEN	COMPIEGNE	4e bureau - MCA P. Bensaali -799 rue Ferdinand Meunier
LAFRAYE	BEAUVAIS	Salle des Fêtes, rue de l'Eglise
LAGNY	COMPIEGNE	Mairie - 930, rue principale
LAGNY-LE-SEC	SENLIS	Mairie, 2 rue de la Mairie
LAIGNEVILLE	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie - 342 rue de la République
LAIGNEVILLE	CLERMONT	2e bureau - Maison pour Tous, 498 rue Faldherbe
LAIGNEVILLE	CLERMONT	3e bureau - Ecole primaire de l'Aunois
LALANDE-EN-SON	BEAUVAIS	Mairie - 15 rue Principale
LALANDELLE	BEAUVAIS	Mairie - 8, rue Principale
LAMECOURT	CLERMONT	Mairie - 18 Grande Rue
LAMORLAYE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Foyer culturel, rue de la Tenure
LAMORLAYE	SENLIS	2e bureau - Foyer culturel, rue de la Tenure
LAMORLAYE	SENLIS	3e bureau - Groupe scolaire Lamartine - Avenue Joffre
LAMORLAYE	SENLIS	4e bureau - Gymnase "La Mardelle", rue des Marais
LAMORLAYE	SENLIS	5e bureau - Gymnase "La Mardelle", rue des Marais
LANNOY-CULLERE	BEAUVAIS	Salle de Réunions "Jean Gauthier" 20 bis- Rue Principale
LARBROYE	COMPIEGNE	Mairie - 51, rue de la Mairie - Salle de classe
LASSIGNY	COMPIEGNE	Salle des Fêtes - 10bis Rue Saint Crépin
LATAULE	COMPIEGNE	Mairie - 1, route de Compiègne
LATTAINVILLE	BEAUVAIS	Mairie - Rue J.B. Crèvecoeur - N° 12
LAVACQUERIE	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Rue Neuve, n°1
LAVERRIERE	BEAUVAIS	Mairie - 9, rue de Saint-Pierre
LAVERSINES	BEAUVAIS	Mairie - 2 place de la Mairie
LAVILLETERTRE	BEAUVAIS	Mairie - Grande Rue Jean Dessen - N° 8
LE MESNIL EN THELLE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle du Conseil, 5 rue de la mairie
LE MESNIL EN THELLE	SENLIS	2e bureau - Salle Jules Verne, 8 rue du Chef de Ville
LE MESNIL THERIBUS	BEAUVAIS	Préau de l'Ecole rue de la Mairie
LE MEUX	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle des fêtes - Yvon Dupain - 59 rue de la République
LE MEUX	COMPIEGNE	2e bureau - Salle des fêtes - Yvon Dupain - 59 rue de la République

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
LE MONT SAINT ADRIEN	BEAUVAIS	Mairie, 1 Rue de Rome
LE PLESSIS BELLEVILLE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Centre socio culturel et sportif
LE PLESSIS BELLEVILLE	SENLIS	2e bureau - Centre social culturel et sportif, 10 rue de Verdun
LEGLANTIER	CLERMONT	Mairie - Grande Rue - N° 6
LES HAUTS-TALICAN	BEAUVAIS	Salle communale - Bureau centralisateur - Place de la Mairie - Beaumont les Pionniers
LES HAUTS-TALICAN	BEAUVAIS	Mairie - 9 Grande Rue - La Neuville Garnier
LES HAUTS-TALICAN	BEAUVAIS	Mairie - 9 Place des Tilleuls - Villotran
LEVIGNEN	SENLIS	Mairie - 6, rue de Paris
LHERAULE	BEAUVAIS	Mairie - 12, rue de la Mairie
LIANCOURT	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 232 rue Jules Michelet
LIANCOURT	CLERMONT	2e bureau - Centre aéré - Ecole Primaire Jean Macé, avenue du Général de Gaulle
LIANCOURT	CLERMONT	3e bureau - Ecole primaire Jean de la Fontaine, rue Jean de la Fontaine
LIANCOURT-SAINT-PIERRE	BEAUVAIS	Mairie - 1 Grande Rue
LIBERMONT	COMPIEGNE	Mairie - Rue de la Forêt n°60
LIERVILLE	BEAUVAIS	Mairie - 3, rue du Grand Orme
LIEUVILLERS	CLERMONT	Mairie - Parc Pierre Durosoy
LIHUS	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - 7 Place de la Mairie
LITZ	CLERMONT	Mairie - 2, rue de la Mairie
LOCONVILLE	BEAUVAIS	Mairie - 5 Rue de la Mairie
LONGUEIL ANNEL	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Préau de l'école maternelle Charles Perrault, place de la Mairie
LONGUEIL ANNEL	COMPIEGNE	2e bureau - Salle municipale Marius Leclercq, 45 avenue de la Canonnière
LONGUEIL-SAINT-MARIE	COMPIEGNE	Salle Pierre Cauët Place du Gal de Gaulle .
LORMAISON	BEAUVAIS	Mairie - 26, rue de Gournay
LOUEUSE	BEAUVAIS	Mairie - 21, rue des Puits
LUCHY	BEAUVAIS	Salle du Conseil de la Mairie - 2 Rue d'Auchy
MACHEMONT	COMPIEGNE	Mairie - 21, rue de l'Eglise
MAIGNELAY-MONTIGNY	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Maison communale
MAIGNELAY-MONTIGNY	CLERMONT	2e bureau - Maison communale
MAIMBEVILLE	CLERMONT	Mairie-Ecole, 6 place de Verdun
MAISONCELLE-SAINT-PIERRE	BEAUVAIS	Ecole - Rue de la Mairie - N° 4
MAISONCELLE-TUILERIE	CLERMONT	Mairie - 25, rue Principale
MAREST-SUR-MATZ	COMPIEGNE	Mairie - (Bureau des Associations), 14 route de Compiègne.
MAREUIL-LA-MOTTE	COMPIEGNE	Salle des Fêtes, Grande Rue
MAREUIL-SUR-OURCQ	SENLIS	Centre Multifonctionnel - 29 bis, rue de Meaux
MARGNY LES COMPIEGNE	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Hôtel de Ville, 117 avenue Octave Bulin
MARGNY LES COMPIEGNE	COMPIEGNE	2e bureau - Salle des réunions, 286 rue de la République
MARGNY LES COMPIEGNE	COMPIEGNE	3e bureau - Ecole maternelle Edouard Héribot, rue Louis Gracín
MARGNY LES COMPIEGNE	COMPIEGNE	4e bureau - Ecole maternelle Jules Ferry, place Lefèvre
MARGNY LES COMPIEGNE	COMPIEGNE	5e bureau - Ecole Suzanne Lacore, 229 rue Paul Doumer
MARGNY LES COMPIEGNE	COMPIEGNE	6e bureau - Salle des sports Marcel Guérin, allée Marcel Guérin
MARGNY-AUX-CERISES	COMPIEGNE	Mairie - 2, rue des quatre chemins
MARGNY-SUR-MATZ	COMPIEGNE	Mairie - 79, rue de la Mairie
MAROLLES	SENLIS	Salle des Fêtes - 19 Rue de l'Eglise
MARQUEGLISE	COMPIEGNE	Mairie - 40 rue de Margny
MARSEILLE-EN-BEAUVAIS	BEAUVAIS	Salle de réunion, Place Warnault
MARTINCOURT	BEAUVAIS	salle des Fêtes - 5 Rue Principale
MAUCOURT	COMPIEGNE	Salle Communale
MAULERS	BEAUVAIS	Ecole, 16 Grande rue
MAYSEL	SENLIS	Salle Polyvalente
MELICOCCQ	COMPIEGNE	Mairie - Place du Commandant Perreau - n°50
MELLO	SENLIS	Mairie - Place de la Mairie n°2
MENEVILLERS	CLERMONT	Mairie, 3 rue de l'Eglise
MERU	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Hôtel de Ville, place de l'Hôtel de Ville
MERU	BEAUVAIS	2e bureau - Ecole Voltaire, 10 rue Voltaire
MERU	BEAUVAIS	3e bureau - Ecole Gambetta, 1 rue Camille Desmoulin
MERU	BEAUVAIS	4e bureau - Ecole Bellonte, 3 rue Bellonte
MERU	BEAUVAIS	5e bureau - Hameau de Lardières - Mairie
MERU	BEAUVAIS	6e bureau - Ecole Jean Moulin, 1 rue Jean Moulin
MERU	BEAUVAIS	7e bureau - Ecole Pasteur, 4 boulevard Pablo Picasso
MERY-LA-BATAILLE	CLERMONT	Mairie - 15, rue du Bois
MESNIL CONTEVILLE (le)	BEAUVAIS	Salle Communale, 34 Grande Rue
MESNIL-SAINT-FIRMIN (le)	CLERMONT	Mairie - 25 bis rue du Château
MESNIL-SUR-BULLES	CLERMONT	Mairie - Rue de Picardie - N°1

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
MILLY SUR THERAIN	BEAUVAIS	Mairie - Rue de Dieppe
MOGNEVILLE	CLERMONT	Mairie - 4 place Jean Jaurès
MOLIENS	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue de Picardie
MONCEAUX	CLERMONT	Mairie - Place Robert Josse
MONCEAUX-L'ABBAYE	BEAUVAIS	Mairie- 1, rue du Grand Chemin
MONCHY-HUMIERES	COMPIEGNE	Mairie - 1, rue de Gournay
MONCHY-SAINT-ELOI	CLERMONT	Mairie - 30, rue de la République
MONDES COURT	COMPIEGNE	Mairie - 350, rue de l'Eglise
MONNEVILLE	BEAUVAIS	Mairie - 1 Place du Frêne
MONTAGNY-EN-VEVIN	BEAUVAIS	Salles du conseil municipal – 3 Place de la Mairie
MONTAGNY-SAINTE-FELICITE	SENLIS	Mairie, 11 rue Porte de Baron
MONTATAIRE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, place Auguste Génie
MONTATAIRE	SENLIS	2e bureau - Salle de la Libération, rue des Déportés
MONTATAIRE	SENLIS	3e bureau - Groupe Scolaire Paul Langevin, 19 rue du 8 mai 1945
MONTATAIRE	SENLIS	4e bureau - Groupe Scolaire Henri Wallon, 30 rue Jules Ferry
MONTATAIRE	SENLIS	5e bureau - Groupe Scolaire J. Decour A - 92 avenue Anatole France
MONTATAIRE	SENLIS	6e bureau - Groupe Scolaire J. Decour - Ecole maternelle rue Paul Vaillant Couturier
MONTATAIRE	SENLIS	7e bureau - Groupe Scolaire Joliot Curie - 32 rue Louis Blanc
MONTATAIRE	SENLIS	8e bureau - Groupe Scolaire Joliot Curie - 32 rue Louis Blanc
MONTATAIRE	SENLIS	9e bureau - Groupe Scolaire Maurice et Lucie Bambier
MONTCHEVREUIL	BEAUVAIS	Mairie - Bureau centralisateur - Place de la Mairie - Fresnauz-Honchevreuil
MONTCHEVREUIL	BEAUVAIS	Mairie - rue de la Mairie - Bachivillers
MONTEPILLOY	SENLIS	Mairie - 3, rue de l'Eglise
MONTGERAIN	CLERMONT	Mairie - 1 Place de la Mairie
MONTIERS	CLERMONT	Mairie, 11 rue de l'Abbaye
MONTJAVOULT	BEAUVAIS	Mairie - 15 Rue de la Mairie
MONT-L'EVÊQUE	SENLIS	Mairie - 19, rue de l'Eglise
MONTLOGNON	SENLIS	Mairie - 19, rue du Moulin
MONTMACQ	COMPIEGNE	Salle des Fêtes rue du Maréchal Joffre n°18A
MONTMARTIN	COMPIEGNE	Mairie - 1 Rue d'Amiens
MONTREUIL-SUR-BRECHE	CLERMONT	Mairie - Rue de l'Eglise
MONTREUIL-SUR-THERAIN	BEAUVAIS	Mairie - 11, rue des Apôtres
MONTS	BEAUVAIS	Mairie - 29, rue des Sources
MORANGLES	SENLIS	Ecole de la Mare du Bois - 192 Rue du Prieuré
MORIENVAL	SENLIS	Mairie - 1, Senté de l'Ecole
MORLINCOURT	COMPIEGNE	Mairie - 27, Place de la Mairie
MORTEFONTAINE	SENLIS	Mairie - 18, rue Corol
MORTEFONTAINE-EN-THELLE	BEAUVAIS	Salle des Associations - 13, rue Basse
MORTEMER	COMPIEGNE	Mairie - 62 Grande Rue
MORVILLERS	BEAUVAIS	Petite salle de la Mairie - 34, rue Riquefosse
MORY-MONTCRUX	CLERMONT	Mairie - 24bis Grande Rue
MOUCHY-LE-CHATEL	BEAUVAIS	Mairie - Place du Maréchal de Mouchy
MOULIN-SOUS-TOUVENT	COMPIEGNE	Mairie -2 Rue du Général Collardet
MOUY	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle des Fêtes Alain Bashung, Place Pierre Sémard
MOUY	CLERMONT	2e bureau - Ecole Pierre et Marie Curie, rue Roland Bouchinet
MOUY	CLERMONT	3e bureau - Ecole maternelle du Centre, 3 Impasse des Ecoles
MOYENNEVILLE	CLERMONT	Mairie - Rue de Gournay - N°149
MOYVILLERS	COMPIEGNE	Mairie - 52 Rue de l'Eglise
MUIDORGE	BEAUVAIS	Mairie - 18bis Rue Marcel Dassault
MUIRANCOURT	COMPIEGNE	Mairie - 6, rue des Planquettes
MUREAUMONT	BEAUVAIS	Mairie - 37, rue Principale
NAMPCEL	COMPIEGNE	Mairie - Place de la Mairie
NANTEUIL LE HAUDOIN	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Maison du Temps Libre, Place de l'ancien Château
NANTEUIL LE HAUDOIN	SENLIS	2e bureau - Ecole élémentaire, rue Ernest Legrand
NANTEUIL LE HAUDOIN	SENLIS	3e bureau - Collège Guillaume Cale, 12 rue de Lizy
NERY	SENLIS	Mairie - Parc Paul Roulon
NEUFCHELLES	SENLIS	Mairie - 39, rue Louis Faussard
NEUFVY-SUR-ARONDE	COMPIEGNE	Mairie - Place de la Mairie
NEUILLY EN THELLE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 3 avenue des Cinq martyrs
NEUILLY EN THELLE	SENLIS	2e bureau - Pôle enfance André Brahic - 5 rue Driard
NEUILLY SOUS CLERMONT	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, rue d'Auvillers
NEUILLY SOUS CLERMONT	CLERMONT	2e bureau - Ecole de l'Orme, avenue des Biches
NEUVILLE-BOSC	BEAUVAIS	Mairie - Place du 11 Novembre

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
NEUVILLE-EN-HEZ (1a)	CLERMONT	Mairie - 1 Rue du 8 Mai 1945
NEUVILLE-SAINT-PIERRE (1a)	CLERMONT	Mairie - Rue du Haut n°11
NEUVILLE-SUR-OUDEUIL (1a)	BEAUVAIS	Salle des Fêtes, Rue d'Achy
NEUVILLE-SUR-RESSONS (1a)	COMPIEGNE	Mairie - 3, rue du Capitaine Maillard
NEUVILLE-VAULT (1a)	BEAUVAIS	Mairie, 13 rue Philéas Lebesgue
NIVILLERS	BEAUVAIS	Mairie - 16 Grande Rue
NOAILLES	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Ecole du Chemin Vert, rue de l'Ecole
NOAILLES	BEAUVAIS	2e bureau - Ecole du Chemin Vert, rue de l'Ecole
NOAILLES	BEAUVAIS	3e bureau - Ecole du Chemin Vert, rue de l'Ecole
NOGENT SUR OISE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Marché Couvert 1, place Burton
NOGENT SUR OISE	SENLIS	2e bureau - Marché Couvert 2, place Burton
NOGENT SUR OISE	SENLIS	3e bureau - Marché Couvert 3, place Burton
NOGENT SUR OISE	SENLIS	4e bureau - Gymnase Carnot 1, 144 rue Carnot
NOGENT SUR OISE	SENLIS	5e bureau - Gymnase Carnot 2, 144 rue Carnot
NOGENT SUR OISE	SENLIS	6e bureau - Gymnase Jean Moulin, 28bis rue de la Liberté
NOGENT SUR OISE	SENLIS	7e bureau - Gymnase de l'Oblier, avenue du 8 mai 1945
NOGENT SUR OISE	SENLIS	8e bureau - Gymnase des Granges 1, 4 allée Philéas Lebesgue
NOGENT SUR OISE	SENLIS	9e bureau - Gymnase des Granges 2, 4 allée Philéas Lebesgue
NOGENT SUR OISE	SENLIS	10e bureau - Gymnase des Côteaux 1, 86 rue Jean Jaurès
NOGENT SUR OISE	SENLIS	11e bureau - Gymnase des Côteaux 2, 86 rue Jean Jaurès
NOINTEL	CLERMONT	Mairie - Place de la Mairie
NOIREMONT	CLERMONT	Mairie - Rue des Glycines
NOROY	CLERMONT	Mairie - Rue Saint Jean des Pleurs - N°342
NOURARD-LE-FRANC	CLERMONT	Salle multifonctions, Place des Prieurs
NOVILLERS-LES-CAILLOUX	BEAUVAIS	Mairie - Place de la Mairie
NOYERS-SAINT-MARTIN	CLERMONT	Mairie - Rue des Bouleaux - N° 27
NOYON	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Centre Ville - CHEVALET place Aristide Briand
NOYON	COMPIEGNE	2e bureau - Centre Ville, avenue Jean Jaurès - CHEVALET place Aristide Briand
NOYON	COMPIEGNE	3e bureau - CHEVALET place Aristide Briand
NOYON	COMPIEGNE	4e bureau - CHEVALET place Aristide Briand
NOYON	COMPIEGNE	5e bureau - CHEVALET place Aristide Briand
NOYON	COMPIEGNE	6e bureau - Maison de Quartier Beauséjour - Square de Compiègne
NOYON	COMPIEGNE	7e bureau - Maison de Quartier Saint Siméon - Bvd Schumann
NOYON	COMPIEGNE	8e bureau - CHEVALET place Aristide Briand
OFFOY	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue du Carrefour
OGNES	SENLIS	Mairie - Rue Claude Tillet
OGNOLLES	COMPIEGNE	Mairie - Rue de l'Eglise - N° 1
OMECOURT	BEAUVAIS	Salle Communale - 1, rue de Saint Denis Court
ONS EN BRAY	BEAUVAIS	Salle de la Mairie - 22, place de l'église
ORMOY-LE-DAVIEN	SENLIS	Mairie - 2, rue des Maronniers
ORMOY-VILLERS	SENLIS	Mairie - 28 Grande Rue
OROER	BEAUVAIS	Salle de Classe École, 5 rue de l'École
ORROUY	SENLIS	Salle Polyvalente- 83, rue Montlaville
ORRY LA VILLE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, place de l'Abbé Clin
ORRY LA VILLE	SENLIS	2e bureau - Salle Polyvalente, rue des Fraisiers
ORRY LA VILLE	SENLIS	3e bureau - école élémentaire - 7 rue d'Aumale
ORVILLERS-SOREL	COMPIEGNE	Mairie - Place Malhilde Havart
OUDEUIL	BEAUVAIS	Mairie - 3, rue Saint Omer
ORSEL-MAISON	CLERMONT	Logement Ecole - 3 La Neuve Rue
PAILLART	CLERMONT	Mairie - 2, rue de la Mairie
PARNES	BEAUVAIS	Mairie - 19 Rue Arthur Lefrangols
PASSEL	COMPIEGNE	Mairie, rue principale
PEROY-LES-GOMBRIES	SENLIS	Salle Multifonctions, 25 rue de la Ville
PIERREFITTE EN BEAUVAISIS	BEAUVAIS	Salle des Réunions, 8 Rue de l'Ecole
PIERREFONDS	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, place de l'Hôtel de Ville
PIERREFONDS	COMPIEGNE	2e bureau - Ancienne école de Palesne, rue de Morienvall
PIMPREZ	COMPIEGNE	Mairie - Rue de l'Eglise
PISSELEU-AUX-BOIS	BEAUVAIS	Mairie - 6, rue du Plaçot
PLAILLY	SENLIS	Mairie - 15 rue de Paris
PLAINVAL	CLERMONT	Mairie - Rue d'En Bas - N°160
PLAINVILLE	CLERMONT	Salle des Fêtes - Place du Jou de Paume
PLESSIER-DE-ROYE	COMPIEGNE	Mairie - 500, rue de Sanvic
PLESSIER-SUR-BULLES (1e)	CLERMONT	Mairie

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
PLESSIER-SUR-SAINT-JUST (le)	CLERMONT	Salle Polyvalente - Rue de Compiègne n° 239
PLESSIS-BRION (le)	COMPIEGNE	Salle Multifonctions Avenue Saint Sulpice
PLESSIS-PATTE-D'OIE (le)	COMPIEGNE	Mairie - rue de l'Eglise
PLOYRON (le)	CLERMONT	Ancienne Ecole - Mairie, Rue de l'Eglise
PONCHON	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - 55, rue de la Mairie
PONT SAINTE MAXENCE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle Claude Monnet - place d'armes
PONT SAINTE MAXENCE	SENLIS	2e bureau - Salle communale Les Falaises - 9 rue d'Halatte
PONT SAINTE MAXENCE	SENLIS	3e bureau - Ecole Jules Ferry, rue Garnier
PONT SAINTE MAXENCE	SENLIS	4e bureau - Ecole Jules Ferry, rue Garnier
PONT SAINTE MAXENCE	SENLIS	5e bureau - Ecole Espace Daniel Gatti, 230 rue Fould Stern
PONT SAINTE MAXENCE	SENLIS	6e bureau - Ecole Max Drains, 1 rue T. Richard
PONT SAINTE MAXENCE	SENLIS	7e bureau - Ecole Robert Desnos, 6 rue J.B. Clément
PONT SAINTE MAXENCE	SENLIS	8e bureau - Ecole Françoise Dolto, 1 allée Louise Michel
PONTARME	SENLIS	Mairie - 1, rue Ernest Dupuis
PONT-L'EVÊQUE	COMPIEGNE	Mairie - Rue du Maréchal Leclerc n°32
PONTOISE-LES-NOYON	COMPIEGNE	Mairie - Place de la Mairie
PONTPOINT	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, salle du Conseil municipal
PONTPOINT	SENLIS	2e bureau - Restaurant scolaire, rue du Colomblor
PONTPOINT	SENLIS	3e bureau - Hameau de Moru - Salle des Associations, rue des Sablons
PORCHEUX	BEAUVAIS	Mairie, 29 rue Saint Nicolas
PORQUERICOURT	COMPIEGNE	Mairie - 84, rue de la Mairie
POUILLY	BEAUVAIS	Mairie - Rue de l'Ecole
PRECY SUR OISE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 47 49 rue Charles de Gaulle
PRECY SUR OISE	SENLIS	2e bureau - "Les Erables" 32, rue des Tournelles
PREVILLERS	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue Principale
PRONLEROY	CLERMONT	Mairie - 1 Place Robert Minguet
PUISEUX-EN-BRAY	BEAUVAIS	Mairie - Place de l'Eglise
PUISEUX-LE-HAUBERGER	SENLIS	Mairie - Rue de la Mairie
PUITS-LA-VALLEE	CLERMONT	Mairie - 1 Rue du Château
QUESMY	COMPIEGNE	Mairie - Rue de la Croix - N° 15
QUESNEL-AUBRY (le)	CLERMONT	Mairie - Rue Pauvette
QUINCAMPOIX-FLEUZY	BEAUVAIS	Mairie - 10, rue Lucien Jouen
QUINQUEMPOIX	CLERMONT	Salle Polyvalente, Rue Charles Tourillon
RAINVILLERS	BEAUVAIS	Mairie, 1 rue de l'Eglise
RANTIGNY	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 13 rue Anatole France
RANTIGNY	CLERMONT	2e bureau - Salle polyvalente Paul Elselé, 18 rue M. Berthelot
RARAY	SENLIS	Mairie - 5, rue Nicolas de Lancy
RAVENEL	CLERMONT	Salle polyvalente - 14, rue du 8 mai 1945
REEZ-FOSSE-MARTIN	SENLIS	Mairie, Rue Fromentelle
REILLY	BEAUVAIS	Mairie - 3 rue du Réveillon
REMECOURT	CLERMONT	Mairie - 29, rue de la Mairie
REMERANGLES	CLERMONT	Mairie - Grande Rue n°38
REMY	COMPIEGNE	Mairie - 126, rue de l'Eglise
RESSONS-SUR-MATZ	COMPIEGNE	Mairie - 1 Place de Verdun
RETHONDES	COMPIEGNE	Mairie - place de l'Eglise
REUIL-SUR-BRECHE	CLERMONT	Salle des Fêtes
RHUIS	SENLIS	Mairie - 24 Grande Rue
RIBECOURT-DRESLINCOURT	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle Yves Montand, 174 rue du Général Leclerc
RIBECOURT-DRESLINCOURT	COMPIEGNE	2e bureau - Salle Yves Montand, 174 rue du Général Leclerc
RIBECOURT-DRESLINCOURT	COMPIEGNE	3e bureau - Salle Maurice Batolle, 391 rue du Paradis
RICQUEBOURG	COMPIEGNE	Mairie - Rue du Général Leclerc
RIEUX	CLERMONT	Salle multifonctions - rue Jean Carrelle
RIVECOURT	COMPIEGNE	Mairie, 2 rue de la Mairie
ROBERVAL	SENLIS	Mairie - 2 route de l'Eglise
ROCHY-CONDE	BEAUVAIS	Mairie - Place de la Mairie
ROCQUEMONT	SENLIS	Mairie, 9 Grande Rue
ROCQUENCOURT	CLERMONT	Mairie, Rue Marcel Dassault
ROMESCAMPS	BEAUVAIS	Salle des Réunions - Place de l'Eglise
ROSIERES	SENLIS	Mairie - 66 Grande Rue
ROSOY	CLERMONT	Mairie - 21, rue de l'Eglise
ROSOY-EN-MULTIEN	SENLIS	Mairie - 2 grande rue
ROTANGY	BEAUVAIS	Mairie, rue de l'Eglise n°10
ROTHOIS	BEAUVAIS	Mairie, 1 rue de l'Eglise

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
ROUSSELOY	CLERMONT	Mairie - 7 Chemin de l'Eglise
ROUVILLE	SENLIS	Mairie - 10, rue René Delorme
ROUVILLERS	CLERMONT	Mairie - 2, rue de l'Eglise
ROUVRES-EN-MULTIEN	SENLIS	Ecole, 42 Grande Rue
ROUYROY-LES-MERLES	CLERMONT	Mairie - 2, rue du Château
ROYAUCOURT	CLERMONT	Salle des Fêtes, 2 rue de Mesnil
ROY-BOISSY	BEAUVAIS	Mairie - 4, rue de l'Abreuvoir
ROYE-SUR-MATZ	COMPIEGNE	Mairie - 12, rue de l'Eglise
RUE-SAINT-PIERRE (le)	CLERMONT	Mairie - 73 Grande Rue
RULLY	SENLIS	Salle des Fêtes - 5 Grande Rue
RUSSY-BEMONT	SENLIS	Mairie - 4, rue de la République
SACY-LE-GRAND	CLERMONT	Mairie - 88, rue Gambetta
SACY-LE-PETIT	CLERMONT	4, rue de l'Eglise
SAINS-MORAINVILLERS	CLERMONT	Mairie - 16, rue Sainte-Eusoye
SAINT AUBIN EN BRAY	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - 6, rue de l'Eglise
SAINT AUBIN EN BRAY	BEAUVAIS	2e bureau - Centre périscolaire - 19 RN31
SAINT CREPIN BOUVILLERS	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - 53, rue du Gal de Gaulle - St Crépin Bouvillers
SAINT CREPIN BOUVILLERS	BEAUVAIS	2ème bureau - 9, rue de l'Eglise - Montherlant
SAINT GERMAIN LA POTERIE	BEAUVAIS	Mairie, 8 Rue de l'Eglise
SAINT GERMER DE FLY	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle socio-culturelle, Douce rue
SAINT GERMER DE FLY	BEAUVAIS	2e bureau - Salle socio-culturelle, Douce rue
SAINT JUST EN CHAUSSEE	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Hôtel de Ville
SAINT JUST EN CHAUSSEE	CLERMONT	2e bureau - Ecole maternelle de l'Abbaye
SAINT JUST EN CHAUSSEE	CLERMONT	3e bureau - Ecole primaire du Moulin
SAINT JUST EN CHAUSSEE	CLERMONT	4e bureau - Centre Socio-Educatif, rue Foch
SAINT LEGER EN BRAY	BEAUVAIS	Salle des Fêtes, 28 Grande Rue
SAINT LEU D'ESSERENT	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 14 Place de la Mairie
SAINT LEU D'ESSERENT	SENLIS	2e bureau - Salle art et culture - 10, avenue Jules Ferry
SAINT LEU D'ESSERENT	SENLIS	3e bureau - Gymnase Pascal Grousset, avenue de la Commune de Paris
SAINT MAXIMIN	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Centre Louis Aragon, 15 rue Jean Jaurès
SAINT MAXIMIN	SENLIS	2e bureau - Ecole Primaire, Impasse Irène et Frédéric Joliot Curie
SAINT PAUL	BEAUVAIS	Complexe socio culturel et sportif - Rue des Courtillets
SAINT PAUL	BEAUVAIS	Complexe socio culturel et sportif - Rue des Courtillets
SAINT-ANDRE-FARVILLERS	CLERMONT	Salle des Fêtes - 1, rue de Calmont
SAINT-ARNOULT	BEAUVAIS	Salle des fêtes - 10 rue Principale
SAINT-AUBIN-SOUS-ERQUERY	CLERMONT	Salle Communale - 2, rue Plisson
SAINT-CREPIN-AUX-BOIS	COMPIEGNE	Salle Multifonction - Place Pillel-Will
SAINT-DENISCOURT	BEAUVAIS	Mairie - 2 Place de l'Eglise
SAINTE GENEVIEVE	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, rue Maurice Bled
SAINTE GENEVIEVE	BEAUVAIS	2e bureau - Salle multifonctions - rue du canton de Beaupréau
SAINTE-EUSOYE	CLERMONT	Mairie - 2, Impasse des peupliers
SAINT-ETIENNE-ROILAYE	COMPIEGNE	Mairie - 6, rue du Bois
SAINT-FELIX	CLERMONT	Mairie - 10, rue de Fay-sous-Bois
SAINTINES	SENLIS	Salle de la Mairie - 2 Place Foch
SAINT-JEAN-AUX-BOIS	COMPIEGNE	Mairie - 1 Grande Cour
SAINT-LEGER-AUX-BOIS	COMPIEGNE	Maison des Associations - 8 rue de l'Eglise
SAINT-MARTIN-AUX-BOIS	CLERMONT	Salle des Fêtes, 487, rue de l'Abbaye
SAINT-MARTIN-LE-NOEUD	BEAUVAIS	Mairie - 3 rue de la Mairie
SAINT-MARTIN-LONGUEAU	CLERMONT	Salle Socio Educatif, Place des Tilleuls
SAINT-MAUR	BEAUVAIS	Mairie - 6, rue de la Vallée
SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Place M. et F. Pellelier
SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS	BEAUVAIS	Mairie - 2 Place de la Mairie
SAINT-PIERRE-LES-BITRY	COMPIEGNE	Mairie - Rue de Picardie n°17
SAINT-QUENTIN-DES-PRES	BEAUVAIS	Mairie - Rue de l'Abbé Grugeon
SAINT-REMY-EN-L'EAU	CLERMONT	Mairie - 22 bis, rue de la Mairie
SAINT-SAMSON-LA-POTERIE	BEAUVAIS	Salle de la Mairie
SAINT-SAUVEUR	COMPIEGNE	Salle "Joseph BENARD", place R. Evely
SAINT-SULPICE	BEAUVAIS	Mairie - 29, rue de la Gare
SAINT-THIBAUT	BEAUVAIS	Mairie - 27, rue A. Corniquet (RDC)
SAINT-VAAST-DE-LONGMONT	SENLIS	Mairie - 30, rue d'en Haut
SAINT-VAAST-LES-MELLO	SENLIS	Bibliothèque - Place de la Mairie (derrière la mairie)
SAINT-VALERY-SUR-BRESLE	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue du Hameau
SALENCY	COMPIEGNE	Mairie, Place de la Mairie

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
SARCUS	BEAUVAIS	Mairie, Rue du Maréchal Foch
SARNOIS	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Rue Principale
SAULCHOY (le)	BEAUVAIS	Mairie, 41 Place Marcel Dassault
SAVIGNIES	BEAUVAIS	Mairie, 6 Rue du Saint Sacrement
SEMPIGNY	COMPIEGNE	Mairie, 18 Grande Rue
SENANTES	BEAUVAIS	Mairie - 4 Place de l'Eglise
SENLIS	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Hôtel de Ville, salle d'honneur, 3 place Henri IV
SENLIS	SENLIS	2e bureau - Hôtel de Ville, salle des Capétiens, 3 place Henri IV
SENLIS	SENLIS	3e bureau - Gymnase - Ecole Anne de Kiev, route de Creil
SENLIS	SENLIS	4e bureau - Ecole maternelle Anne de Kiev, allée Saint Hubert
SENLIS	SENLIS	5e bureau - Gymnase - Ecole de Beauval, avenue Saint Christophe
SENLIS	SENLIS	6e bureau - Ecole maternelle de Beauval, avenue Saint Christophe
SENLIS	SENLIS	7e bureau - Gymnase Ecole Brichebay (salle polyvalente) avenue des chevreuils
SENLIS	SENLIS	8e bureau - Préau - Ecole de Brichebay avenue des chevreuils
SENOTS	BEAUVAIS	Mairie - 45, rue de l'Aunette
SERANS	BEAUVAIS	Prieuré de Serans, Rue du Prieuré
SEREVILLERS	CLERMONT	Mairie - 36 Rue de la Mairie
SERIFONTAINE	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Ecole maternelle, rue Borgnis Laporte
SERIFONTAINE	BEAUVAIS	2e bureau - Gymnase Joliot Curie, rue Jules Ferry
SERMAIZE	COMPIEGNE	Mairie - Rue du Frêne
SERY-MAGNEVAL	SENLIS	Mairie - 16 bis Rue Robert Ruegg
SILLY-LE-LONG	SENLIS	Salle Multifonction - Rue Saint Jean
SILLY-TILLARD	BEAUVAIS	Préau de l'Ecole Maternelle - 13 Rue du 11 Novembre
SOLENTE	COMPIEGNE	Mairie - 23, rue Principale
SOMMEREUX	BEAUVAIS	salle des Fêtes - 3 Grande Rue
SONGEONS	BEAUVAIS	Mairie - Rue du Mal de Boufflers - N°24
SULLY	BEAUVAIS	Mairie, 12, rue de l'Eglise
SUZOY	COMPIEGNE	Mairie - 45 Rue de Noyon
TALMONTIERS	BEAUVAIS	Mairie - Rue de Dieppe
TARTIGNY	CLERMONT	Mairie - Place des déportés
THERDONNE	BEAUVAIS	Mairie - 1, place Amédée Langlet
THERINES	BEAUVAIS	Salle multifonctions - Rue de la Mairie -
THIBIVILLERS	BEAUVAIS	Mairie - 4, rue des Tillules
THIERS-SUR-THEVE	SENLIS	Mairie - 1, rue du Général Leclerc
THIESCOURT	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 12 rue de l'Eglise
THIESCOURT	COMPIEGNE	2e bureau - Ecole des Bocages, rue Pierre Duchemin
THIEULOUY-SAINT-ANTOINE	BEAUVAIS	Salle Multifonctions - Rue F. Buisson
THIEUX	CLERMONT	Mairie - 3 Rue des Hayes
THIVERNY	SENLIS	Salle Informatique - Place Roger Salengro
THOUROTTE	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle Marcel Cerdan, rue Jean Jaurès
THOUROTTE	COMPIEGNE	2e bureau - Complexe Edouard Pinchon, avenue d'Austerlitz
THOUROTTE	COMPIEGNE	3e bureau - Salle Marcel Cerdan, rue Jean Jaurès
THOUROTTE	COMPIEGNE	4e bureau - Espace culturel - Place St-Gobain
THURY-EN-VALOIS	SENLIS	Ecole - Rue de Crépy n°26
THURY-SOUS-CLERMONT	CLERMONT	Mairie - Rue des Tillules
TILLE	BEAUVAIS	Mairie - 5 rue de l'Eglise
TOURLY	BEAUVAIS	Mairie, 12 Ter rue Haute
TRACY LE MONT	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie - Salle du Conseil Municipal
TRACY LE MONT	COMPIEGNE	2e bureau - Ecole, place Loonen
TRACY-LE-VAL	COMPIEGNE	Salle des fêtes Pierre et Marie Curie
TRICOT	CLERMONT	Mairie, Rue saint Antoine
TRIE-LA-VILLE	BEAUVAIS	Mairie - Rue de l'Eglise - N°22
TRIE-CHATEAU	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Bureau centralisateur - "Château", rue Nationale
TRIE-CHATEAU	BEAUVAIS	Maison du Four à Pain - 1 Grande Rue
TROISSEREUX	BEAUVAIS	Mairie - 36, rue de Calais
TROSLY BREUIL	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie 8 rue Nigasse
TROSLY BREUIL	COMPIEGNE	2e bureau - Locaux associatifs, 25 route de Rouen
TROUSSENCOURT	CLERMONT	Mairie, 3 rue de l'Ecole
TRUMILLY	SENLIS	Mairie, 113 place de l'Eglise
ULLY SAINT GEORGES	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle polyvalente, 28 Grande rue
ULLY SAINT GEORGES	SENLIS	2e bureau - Ecole de Cavillon - 4 rue de la Chapelle
VALDAMPIERRE	BEAUVAIS	Mairie, 2 Rue de l'Eglise
VALESCOURT	CLERMONT	Maison Communale - 15, rue de Clermont

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
VANDELICOURT	COMPIEGNE	Ecole, 9 rue de la Mairie.
VARESNES	COMPIEGNE	Mairie - 82, rue de l'Eglise
VARINFROY	SENLIS	Salle des Fêtes, 1 Place des Marais
VAUCHELLES	COMPIEGNE	Mairie - 151, rue Ernest Langlet
VAUCIENNES	SENLIS	Mairie - 22, rue de l'Eglise
VAUDANCOURT	BEAUVAIS	Mairie - 6 Place de la Mairie
VAUMAIN (le)	BEAUVAIS	Mairie, 10 rue du Château
VAUMOISE	SENLIS	Mairie - 58, route de Chantilly
VAUROUX (le)	BEAUVAIS	Mairie - 65 Grande Rue
VELENNES	BEAUVAIS	Mairie - Grande Rue - N° 38
VENDEUIL-CAPLY	CLERMONT	Salle Bellevue (salle des fêtes)
VENETTE	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle des Sports, allée du Château
VENETTE	COMPIEGNE	2e bureau - Maison des associations, 32 rue de Corbeauleu
VERBERIE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie 13 rue Juliette Adam
VERBERIE	SENLIS	2e bureau - Ecole maternelle, rue des remparts
VERBERIE	SENLIS	3e bureau - Salle des Associations, Château d'Aramont
VERDEREL LES SAUQUEUSE	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, rue de l'Ecole
VERDEREL LES SAUQUEUSE	BEAUVAIS	2e bureau - Mairie Ecole de Sauqueuse St Lucien
VERDERONNE	CLERMONT	Mairie - 13, rue de l'Eglise
VERNEUIL EN HALATTE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 7 rue Pasteur
VERNEUIL EN HALATTE	SENLIS	2e bureau - Restauration scolaire Calmette, allée du Vieux Etang
VERNEUIL EN HALATTE	SENLIS	3e bureau - Rue Salomon de Brosse
VERSIGNY	SENLIS	Salle Multifonctions - 125, rue J. de Kersaint
VER-SUR-LAUNETTE	SENLIS	Salle Polyvalente - 3, rue du Bois
VEZ	SENLIS	Mairie - 21 bis, rue de la Croix Rebourts
VIEFVILLERS	BEAUVAIS	Mairie - 47, rue Principale
VIEUX-MOULIN	COMPIEGNE	Mairie - Rue Saint-Jean
VIGNEMONT	COMPIEGNE	Salle Communale - Rue de la Place
VILLE	COMPIEGNE	Mairie - Rue de la Mairie n°5
VILLEMBRAY	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue de l'Eglise
VILLENEUVE-LES-SABLONS	BEAUVAIS	Salle du conseil - 2, rue de la Mairie
VILLENEUVE-SOUS-THURY (la)	SENLIS	Mairie - 29, rue Bordet
VILLENEUVE-SUR-VERBERIE	SENLIS	Mairie - 26 bis, rue des Flandres
VILLERS SAINT BARTHELEMY	BEAUVAIS	Mairie, 51 Rue Croix Jean de France
VILLERS SAINT PAUL	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Hôtel de Ville, place François Mitterrand
VILLERS SAINT PAUL	SENLIS	2e bureau - Ecole élémentaire Jean Rosland, allée Bellevue
VILLERS SAINT PAUL	SENLIS	3e bureau - Salle Georges Brassens, 136 rue Aristide Briand
VILLERS-SAINT-FRAMBOURG-OGNON	SENLIS	Salle Polyvalente - Place de la Mairie - Villers-Saint-Frambourg
VILLERS-SAINT-GENEST	SENLIS	Mairie - 14, rue de l'Eglise
VILLERS-SAINT-SEPULCRE	BEAUVAIS	Salle Charlie Chaplin - Rue de Montreuil
VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	SENLIS	Mairie, 28 Rue de l'Eglise
VILLERS-SUR-AUCHY	BEAUVAIS	Mairie - 7, rue de l'Eglise
VILLERS-SUR-BONNIERES	BEAUVAIS	Mairie - 18 grande Rue
VILLERS-SUR-COUDUN	COMPIEGNE	Mairie - 40, rue de Saint-Jean
VILLERS-VERMONT	BEAUVAIS	Mairie, 2 rue de l'Eglise
VILLERS-VICOMTE	CLERMONT	Mairie - 15, rue du Poncetel
VILLESSELVE	COMPIEGNE	Mairie - Rue de l'Eglise - N°661
VINEUIL-SAINT-FIRMIN	SENLIS	Mairie - Salle du Conseil municipal.
VROCOURT	BEAUVAIS	Mairie - 2 Rue de l'Eglise
WACQUEMOULIN	CLERMONT	Mairie - Place de la Mairie - N°4
WAMBEZ	BEAUVAIS	Mairie, 7 rue de l'école
WARLUIIS	BEAUVAIS	Ecole maternelle - Rue de la Gare
WAVIGNIES	CLERMONT	Salle des Fêtes "Agora de la Malle Postie" Place Komarom.
WELLES-PERENNES	CLERMONT	Mairie - 22 Grande Rue

15

16

**Arrêté portant règlement du budget primitif 2020  
de la commune de Bailly**

LA PRÉFÈTE DE L'OISE  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 7 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics ;

VU le décret n°83-224 du 22 mars 1983 relatif aux chambres régionales des comptes, notamment son article 26 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-2, L.1612-19, et R.1612-8 à R.1612-18 ;

VU l'avis n°2020-0168 rendu le 24 août 2020 par la chambre régionale des comptes des Hauts-de-France et notifié à la Préfète de l'Oise le 28 août 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, la Préfète n'a pas estimé devoir s'écarter des propositions de la chambre régionale des comptes des Hauts-de-France ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise ;

**ARRÊTE**

Article 1er – Conformément aux propositions de la chambre régionale des comptes des Hauts-de-France issues de son avis en date du 24 août 2020, le budget primitif de la commune de Bailly pour l'année 2020 est arrêté selon les annexes jointes.

Article 2 – Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise, le Directeur départemental des finances publiques de l'Oise, le Président de la délégation spéciale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois.

Beauvais, le 04 SEP. 2020

La Préfète,

Corinne ORZECOWSKI

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
Commune (BP) - BAILLY (n° SIRET : 21600042200016)  
VUE D'ENSEMBLE  
- Exercice 2020 -

Commune (BP) - BAILLY (n° SIRET : 21600042200016)  
- Exercice 2020 -

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT		473 241 €	405 324 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0 €	67 917 €
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>473 241 €</b>	<b>473 241 €</b>

INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT		94 178 €	141 354 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	12 911 €	0 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	27 692 €	0 €
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>134 781 €</b>	<b>141 354 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>608 022 €</b>	<b>614 596 €</b>

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	128 077,99 €	013	Atténuations de charges	11 003,59 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	185 263,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	18 652,60 €
014	Atténuation de produits	34 100,00 €	73	Impôts et taxes	197 501,00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	41 046,00 €	74	Dotations et participations	164 900,36 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	- €	75	Autres produits de gestion courante	9 934,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>388 486,99 €</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>401 991,55 €</b>
66	Charges financières	18 333,00 €	76	Produits financiers	5 €
67	Charges exceptionnelles	- €	77	Produits exceptionnels	3 328,00 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00 €	78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	- €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- €			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>406 819,99 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>405 324,27 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	45 319,85 €			
042	Opérat' ordre transfert entre sections	21 101,63 €	042	Opérat' ordre transfert entre sections	- €
043	Opérat' ordre intérieur de la section	- €	043	Opérat' ordre intérieur de la section	- €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>66 421,48 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>473 241,47 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>405 324,27 €</b>
D002	Résultat reporté ou anticipé	- €	R002	Résultat reporté ou anticipé	67 917,20 €
<b>TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>473 241,47 €</b>	<b>TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>473 241,47 €</b>

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	66 421,48 €
--	-------------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
010	Stocks	- €	010	Stocks	- €
			13	Subventions d'investissement (hors 138)	21 751,20 €
			16	Emprunts et dettes assimilés (hors 165)	500,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	- €
204	Subventions d'équipement versées	- €	204	Subventions d'équipement reçues	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	21	Immobilisations corporelles	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	22	Immobilisations reçues en affectation	- €
23	Immobilisations en cours	- €	23	Immobilisations en cours	- €
<b>Total des opérations d'équipement</b>		<b>67 955,44 €</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>22 251,20 €</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>67 955,44 €</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>22 251,20 €</b>
10	Dotations, fond divers et réserves	- €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	12 078,88 €
16	Emprunts et dettes assimilés	- €	1068	Excédent de fonct. capitalisés	40 602,65 €
13	Subventions d'investissement	- €	138	Autres subv. d'invest non transférables	- €
18	Compte de liaison affectation à...	39 134,00 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	- €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	- €	18	Compte de liaison affectation à...	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	- €
020	Dépenses imprévues d'investissement	- €	27	Autres immobilisations financières	- €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>39 134,00 €</b>	024	Produits des cessions d'immobilisations	- €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>39 134,00 €</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>52 681,53 €</b>
45..1	Total des opé. pour compte de tiers	- €	45..2	Total des opé. pour compte de tiers	- €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>107 089,44 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>74 932,73 €</b>
040	Opérat' ordre transfert entre sections	- €	021	Virement de la section de fonctionnement	45 319,85 €
041	Opérations patrimoniales	- €	040	Opérat' ordre transfert entre sections	21 101,63 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>- €</b>	041	Opérations patrimoniales	- €
<b>TOTAL</b>		<b>107 089,44 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>66 421,48 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>107 089,44 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>141 354,21 €</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	27 691,55 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	- €
<b>TOTAL des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>134 780,99 €</b>	<b>TOTAL des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>141 354,21 €</b>

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	66 421,48 €
--	-------------

A Liancourt

Le 1<sup>er</sup> septembre 2020

### Décision portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R57-6-24 ; D90 ; D93 ; D94 ; R57-9-12 ; D446 ; articles 46, 34, 20, 30, 14, 24 III, 24 IV, 32 II 3°, 32 II 4°, 17 de l'article annexe à R57-6-18 ; R57-8-6 ; R57-7-79 ; R57-7-82 ; R57-7-83 à R57-7-84 ; R57-7-5 ; R57-7-18 ; R57-7-22 ; R57-7-15 ; R57-7-6 ; R57-7-8 ; R57-7-7 ; R57-7-54 à R57-7-59 ; R57-7-60 ; R57-7-25, R57-7-64 ; R57-7-28 ; R57-7-29 ; R57-7-62 ; R57-7-70 ; R57-7-67 ; R57-7-65 ; R57-7-66 ; R57-7-72 ; R57-7-76 ; D122 ; D330 ; D332 ; D388 ; R57-6-16 ; D473 ; D277 ; D389 ; D390 ; D390-1 ; D439-4 ; D446 ; R57-6-5 ; R57-8-10 ; R57-8-12 ; R57-8-19 ; R57-8-23 ; R57-9-8 ; R57-9-2 ; D432-3 ; D432-4 ; D124 ; 712-8 ; D147-30 ; D147-30-47 ; D52-1 ;

Vu l'article 27 de la loi n°2009-1436 du 24 novembre 2009 ;

Vu la note ministérielle du 15 juin 2009 relative au plan d'actions prévention suicide des personnes détenues ;

Vu la note DAP n°156 du 30 novembre 2010 relative aux cellules de protection d'urgence ;

Vu la note de service n°2012-141 du 12 octobre 2012 relative aux modalités d'utilisation de la cellule de protection d'urgence ;

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du Ministre de la Justice en date du 15 juin 2020 nommant Madame Anne DION en qualité de chef d'établissement du Centre pénitentiaire de Liancourt au 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;

Madame Anne DION, chef d'établissement du Centre pénitentiaire de Liancourt

#### DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à :

Madame Andéole GAY-DEWATRE, directrice au Centre pénitentiaire de Liancourt

aux fins :

- de présider la commission pluridisciplinaire unique ;
- de mettre en place les mesures d'affectation des personnes détenues en cellule ;
- de désigner les personnes détenues à placer ensemble en cellule ;
- de suspendre l'encellulement individuel d'une personne détenue ;
- de mettre en place les mesures d'affectation des personnes détenues en cellule de protection d'urgence ;

- de décider de placer en cellule la nuit, à titre exceptionnel, une personne mineure avec une personne détenue de son âge soit pour motif médical, soit en raison de sa personnalité ;

- de désigner les personnes détenues autorisées à participer à des activités ;

- de décider de la destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération ;

- de prendre les décisions en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes ;

- de s'opposer à la désignation d'un aidant ;

- de décider des mesures de retrait à une personne détenue, pour des motifs de sécurité, des objets et vêtements habituellement laissés en leur possession ainsi que des médicaments, matériels et appareillages médicaux ;

- d'interdire à une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité ;

- de décider de la mise en œuvre des mesure de fouille des personnes détenues ;

- d'établir une demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République ;

- de décider de l'utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue ;

- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;

- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;

- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;

- de présider la commission de discipline et de prononcer les sanctions disciplinaires ;

- de désigner les assesseurs siégeant en commission de discipline ;

- de désigner le cas échéant un interprète ;

- de transmettre copie des décisions de la commission de discipline rendues à l'encontre d'une personne détenue majeure au directeur interrégional des services pénitentiaires du Nord/Pas-de-Calais, Haute Normandie et Picardie au juge de l'application des peines ou au magistrat saisi du dossier de la procédure sous le contrôle duquel est placée la personne détenue ;

- de transmettre copie des décisions de la commission de discipline rendues à l'encontre d'une personne détenue mineure au directeur interrégional des services pénitentiaires du Nord/Pas-de-Calais, Haute Normandie et Picardie, au directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse, au juge des enfants ou au magistrat saisi du dossier de la procédure sous le contrôle duquel est placée la personne détenue, et aux titulaires de l'autorité parentale ou représentant légaux de la personne mineure ;

- de faire rapport à la commission de l'application des peines, et le cas échéant à l'équipe pluridisciplinaire chargée du suivi individuel du mineur, du prononcé des sanctions de cellule disciplinaire ou de confinement en cellule individuelle ordinaire dont la durée excède sept jours ;

- d'ordonner le sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction ;

- de révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de signer, en mon absence, toutes observations, rapports et décisions afférents à l'isolement de personnes détenues, qui peuvent leur être soumis dans le cadre des textes réglementaires référencés ci-dessus ;
- de fixer la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir ;
- d'autoriser pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif ;
- d'autoriser les personnes détenues à envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible ;
- d'autoriser une personne détenue hospitalisée à détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif ;
- d'autoriser les personnes détenues à recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite ;
- de décider d'effectuer une retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés ;
- de décider de refuser de prendre en charge des objets ou bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire ;
- d'autoriser la remise à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids ;
- de suspendre l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement ;
- de suspendre provisoirement, en cas d'urgence, l'agrément d'un mandataire agréé ;
- de suspendre l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves ;
- d'autoriser l'accès ou la visite de l'établissement ;
- d'autoriser l'accès à l'établissement des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation ;
- d'autoriser l'accès à l'établissement aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé ;
- d'autoriser l'accès à l'établissement aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite ;
- de décider de la mise œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire ;
- d'autoriser des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches ;
- d'autoriser des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus ;

- de délivrer des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R 57-6-5 ;
- de délivrer, refuser, suspendre, retirer des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un auxiliaire de justice ou un officier ministériel ;
- de décider que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation ;
- de décider de retenir les correspondances écrites, tant reçues qu'expédiées ;
- d'autoriser, de refuser, de suspendre, de retirer l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées ;
- d'autoriser la réception des colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par voie postale pour les personnes détenues ne recevant pas de visite ;
- d'autoriser la réception par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles ;
- d'interdire l'accès à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues ;
- de proposer aux personnes condamnées d'exercer une activité ayant pour finalité la réinsertion ;
- d'autoriser la réception des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale ;
- de signer un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle des personnes détenues ;
- d'autoriser les personnes détenues à travailler pour leur propre compte ou pour des associations ;
- de décider du déclassement ou de la suspension d'un emploi ;
- de décider de la réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur ;
- de modifier les horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir faisant suite à une autorisation accordée au CE par le JAP ;
- de décider du retrait, en cas d'urgence, de la mesure de surveillance électronique de fin de peine et la réintégration du condamné ;
- de recevoir et de transmettre les déclarations des personnes détenues ;
- de recevoir et de transmettre toute notification à laquelle le chef d'établissement est tenu de procéder auprès des personnes détenues.

La présente délégation est valable jusqu'au jour où le délégant ou le délégataire quitte l'établissement.

Le chef d'établissement,

Anne DION



A Liancourt

Le 1<sup>er</sup> septembre 2020

### Décision portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R57-6-24 ; D93 ; D94 ; R57-9-12 ; R57-7-83 à R57-7-84 ; D52-1 ;

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du Ministre de la Justice en date du 15 juin 2020 nommant Madame Anne DION en qualité de chef d'établissement du Centre pénitentiaire de Liancourt au 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;

Madame Anne DION, chef d'établissement du Centre pénitentiaire de Liancourt

#### DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à :

Madame Virginie LELOIRE, première surveillante adjointe à l'officier du bâtiment A du Centre pénitentiaire de Liancourt

aux fins :

- de mettre en place les mesures d'affectation des personnes détenues en cellule ;
- de désigner les personnes détenues à placer ensemble en cellule ;
- de suspendre l'encellulement individuel d'une personne détenue ;
- de décider de placer en cellule la nuit, à titre exceptionnel, une personne mineure avec une personne détenue de son âge soit pour motif médical, soit en raison de sa personnalité ;
- de décider des mesures de retrait à une personne détenue, pour des motifs de sécurité, des objets et vêtements habituellement laissés en leur possession ainsi que des médicaments, matériels et appareillages médicaux ;
- de décider de l'utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue ;
- de décider de la mise en œuvre des mesure de fouille des personnes détenues ;
- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de recevoir et de transmettre les déclarations des personnes détenues ;
- de recevoir et de transmettre toute notification à laquelle le chef d'établissement est tenu de procéder auprès des personnes détenues.

La présente délégation est valable jusqu'au jour où le délégant ou le délégataire quitte l'établissement.

Le chef d'établissement,  
Anne DION

*Am*  
25



## Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

Paris, le 28 AOUT 2020

**DÉCISION DRIEA-IdF n° 2020-0661  
portant subdélégation de signature pour les matières exercées  
pour le compte de la préfète de l'Oise**

**La Directrice régionale et interdépartementale  
de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France**

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code du domaine de l'État ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code de la route ;

Vu le code rural ;

Vu le code des transports ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 95-115 modifiée du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret n° 2009-360 modifié du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Corinne ORZECOWSKI en qualité de préfète de l'Oise ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté interministériel du 9 avril 2018 portant nomination de Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2016-12-15-021 du 15 décembre 2016 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEA IDF n° 2017-1 du 10 janvier 2017 modifiée portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté n° IDF-2020-07-28-002 du 28 juillet 2020 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté de la préfète de l'Oise du 24 août 2020 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et les marchés ;

Sur proposition de la secrétaire générale,

DÉCIDE

#### ARTICLE 1

Subdélégation est donnée à :

- Mme Sophie MARMOUGET, administratrice générale, directrice régionale et interdépartementale adjointe, chargée du pilotage et du fonctionnement des services ;
- M. Alain MONTEIL, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes Île-de-France ;
- M. Paul WEICK, administrateur civil hors classe, directeur régional adjoint sécurité des transports et défense, responsable du service sécurité des transports ;
- M. Hervé SCHMITT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargée du développement et de l'aménagement durables.

#### ARTICLE 2

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain MONTEIL, la subdélégation de signature accordée à l'article 1<sup>er</sup> est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Jérôme ROQUES, attaché principal d'administration de l'État, directeur-adjoint des routes Île-de-France.

2. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain MONTEIL et de M. Jérôme ROQUES, la subdélégation de signature accordée à l'article 1<sup>er</sup> est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Marc CROUZEL, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint territorial des routes d'Île-de-France ;
- Mme Nathalie DEGRYSE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe au directeur des routes Île-de-France, responsable du service de modernisation du réseau ;
- M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service de la gestion patrimoniale du réseau.

#### ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DEGRYSE, responsable du service de modernisation du réseau, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par son adjointe Mme Fanny CHANTRELLE, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DEGRYSE et de Mme CHANTRELLE, la subdélégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Micheline LEHOUX, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des affaires foncières.

#### ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc CROUZEL, directeur adjoint territorial, et de M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, responsable du service de la gestion patrimoniale du réseau, la subdélégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Adrien PUGES, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. PUGES, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Adrien KARGOL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est.

#### ARTICLE 5

Subdélégation de signature est accordée à M. Philippe POIRIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général délégué auprès de la DIRIF, à M. Tarik TOUGHRAI, ingénieur des travaux publics de l'État, adjoint au secrétaire général délégué, à Mme Sylvie GAYRARD, personnel non titulaire de catégorie A, responsable du bureau des affaires juridiques du secrétariat général délégué, et à Mme Catherine PERNOIS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable du bureau des affaires juridiques du secrétariat général délégué, pour présenter des observations orales devant les juridictions.

#### ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul WEICK, responsable du service sécurité des transports, la subdélégation est exercée par son adjointe Mme Odile SEGUIN, ingénieure en chef des travaux publics de l'État.

## ARTICLE 7

La décision DRIEA n° 2019-1299 du 12 novembre 2019 portant subdélégation de signature pour les matières exercées pour le compte du préfet de l'Oise, est abrogée.

## ARTICLE 8

La secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

La directrice régionale et interdépartementale  
de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

  
Emmanuelle GAY

## DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé de l'Oise

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M Sébastien LANDAT inspecteur des Finances publiques, adjoint au responsable du pôle de recouvrement spécialisé de l'Oise, à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à MME Aurélie DHAILLY inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du pôle de recouvrement spécialisé de l'Oise, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;
  - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Gwennan BERNERON	contrôleur	10 000 €	8 000 €	18 mois	40 000 euros
Patricia FURLANETTO	contrôleur	10 000 €	8 000 €	18 mois	40 000 euros
Jennifer STEBACH	contrôleur	10 000 €	8 000 €	18 mois	40 000 euros
Yann BUTEUX	contrôleur	10 000 €	8 000 €	18 mois	40 000 euros
Olivier SEBERT	contrôleur	10 000 €	8 000 €	18 mois	40 000 euros
Éric VILETTE	contrôleur	10 000 €	8 000 €	18 mois	40 000 euros
Magdalena RERAT	contrôleur	10 000 €	8 000 €	18 mois	40 000 euros
Brigitte LHEUREUX	agent	2 000 €	2 000 €	12 mois	20 000 euros
Béatrice BONNET	agent	2 000 €	2 000 €	12 mois	20 000 euros

## Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Oise

A Beauvais, le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le comptable, responsable du pôle de recouvrement  
spécialisé de l'Oise,

Patrick ANTHIERENS

Le comptable, responsable du SIP de CREIL

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme CHATAIN-BELLO Vanessa, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du SIP de CREIL, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

6°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

7°) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
LETENEUR Michel	inspecteur	15 000 €	12 mois	60 000 €
BOIS Christophe DEFILIPPI Valérie ROLLINI Françoise TONDELIER Sandra	contrôleurs	1 000 €	12 mois	10 000 €
CLERY Sophia COURTOIS Charlène JOLIVET Carole LEGRAND Chantal	agentes	200 €	6 mois	2 000 €

#### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Oise.

A Creil, le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le comptable, responsable du SIP de CREIL,  
Stéphane DUMONT



**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le comptable, Christophe LEMOINE, responsable du service des impôts des particuliers de CLERMONT DE L'OISE,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

- Mme LAVAL Corinne, inspectrice des Finances Publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Clermont de l'Oise
- M GUIDAT Pierre, inspecteur des Finances Publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Clermont de l'Oise

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, sans durée ni montant ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en

matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

SEYMOUR Annette	MORTREUX Cathy	LECERF Luc
TORDEUX Dominique	PERRAULT Pascale	LOSBAR Aline
MAES Marjorie	DOURIEZ Marie-Lyne	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

JOURQUIN Marie	MARTIN Damien
COSSON Cécile	TAHON Nadine
SIMON Christine	POURPLANQUE Didier
ZICLER Sara	CAYEUX Jennifer
DUMONT Christiane	SAELEN Pauline
LORIOT Frédéric	

**Article 3**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-après;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

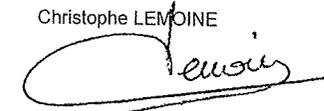
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
LECERF Luc	Contrôleur principal	10 000 euros	Sans limite	Sans limite
ZICLER Sara	Agente	10 000 euros	Sans limite	Sans limite
CAYEUX Jennifer	Agente	10 000 euros	Sans limite	Sans limite

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de l'Oise, et vient rendre caduque le précédent

A Clermont le 01/09/2020  
Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

Christophe LEMOINE



**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL**

La comptable, Madame Hélène DRATWA, responsable du service des impôts des entreprises de BEAUVAIS  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à **Madame Ludivine LEMONNIER, inspectrice des Finances publiques et à Monsieur Nicolas DEBAY, inspecteur des Finances publiques**, adjoints à la responsable du service des impôts des entreprises de BEAUVAIS, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité de la comptable soussignée,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 50 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

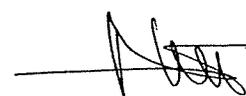
5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

Aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BANCOURT Denise	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	20 000 €
BARBIER Sandrine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
BAUDEL Catherine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
BAVANT Marie Odile	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
BERTHELEMY Stéphane	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
BERTRAND Jennifer	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
DHAINAUT Christine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
DROUX Jérôme	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
HAON Isabelle	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
HAUDEBOURG Sylvie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	20 000 €
LEULIER Mikael	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
MAS Cécile	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
PEYRONEN Anne-Marie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
RAZOUKI Mustapha	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
ROBERT Virginie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
TRACHE Emmanuelle	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
VAN NESTE Hélène	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
DEHORNOIS Géraldine	Agent	2 000 €	2 000 €		
DUBAIL Laurence	Agent	2 000 €	2 000 €		
FABRIE Annie	Agent	2 000 €	2 000 €		
FOUBERT Catherine	Agent	2 000 €	2 000 €		
HERRIER Christine	Agent	2 000 €	2 000 €		
PAQUET Stephanie	Agent	2 000 €	2 000 €	6 mois	20 000 €
TALLEUX Marion	Agent	2 000 €	2 000 €	6 mois	2 000 €

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Oise.



A Beauvais, le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
La comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Beauvais,

Hélène DRATWA

Valérie LEROY, cheffe de service comptable, responsable du SIE de Compiègne,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégations de signature sont données à Mme Sandra LOISEAU, inspectrice des finances publiques, M. Eric DUBOUCHET, inspecteur des finances publiques, tous deux adjoints à la responsable du SIE de Compiègne, ou à M. Christophe DUPONT, contrôleur principal des finances publiques, en cas d'absence de Mme LOISEAU ou de M. DOUBOUCHET, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder six mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;

8°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

9°) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
LOISEAU Sandra	Inspectrice	60 000 €	60 000 €	6 mois	100 000 euros
DUBOUCHET Eric	Inspecteur	60 000 €	60 000 €	6 mois	100 000 euros
ALLAIS Patricia	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €		
BEJOT Maria	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €		
DAUSSY Isabelle	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €		
DOUGHRI Naclm	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
DUPONT Christophe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
FLAMANT Sophie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €		
FOURNIS-DEBRECHE Sophie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
GALLOT Yves	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
GUILLOU Claudine	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €		
HAGRON Stéphanie	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €		
MALRAIN Denise	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €		
PAUSE Carine	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €		
VALLEE Pascal	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
BRUIANT Béatrice	Agente principale	2 000 €	2 000 €		
DAVID Marie-Claude	Agente principale	2 000 €	2 000 €		
DELEPINE Michelle	Agente principale	2 000 €	2 000 €		
JENNETEAU Nadine	Agente principale	2 000 €	2 000 €		
DENIS Mélanie	Agente	2 000 €	2 000 €		
DESNOYERS David	Agent	2 000 €	2 000 €		
NORMAND Véronique	Agente	2 000 €	2 000 €		

#### Article 3

Le présent acte sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Oise.

A Compiègne, le 01 septembre 2020



Valérie LEROY

Cheffe de Service Comptable

Responsable du Service des Impôts des Entreprises de Compiègne

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le comptable, M. Christian HAON, responsable du SIP (service impôts des particuliers) de Méru

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Véronique SCHUPBACH, Inspectrice, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € et sans limitation de montant, les décisions de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal (d'assiette et de recouvrement), les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les mises en demeure de payer ;

5°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

6°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

7°) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
M. Malek ZELMAT	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	6 mois	5 000 €

**Article 3**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme Laura LEPLEUX	Contrôleuse	5 000 €	6 mois	5 000 €
M. Sébastien WADOLNY	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 €
Mme Marie COURBO	Agente	1 000 €	6 mois	5 000 €
Mme Noëlle DE TEMMERMAN	Agente	1 000 €	6 mois	5 000 €
Mme Julia PETIT	Agente	1 000 €	6 mois	5 000 €
Mme Sonia PIAT	Agente	1 000 €	6 mois	5 000 €

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

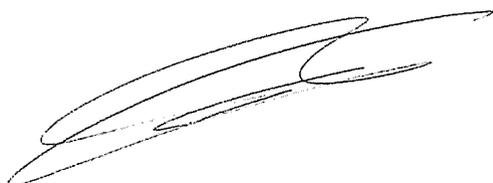
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Christine LOMBARDIN	Contrôleuse Principale	10 000 €	5 000 €
Mme Céline BONIX	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
Mme LAURA LEPLEUX	Contrôleuse	/	5 000 €
M. Manuel ANCEL	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Mme Nathalie ALLAIRE	Agent	2 000 €	/
Mme Karine BRICHE	Agent	2 000 €	/
M. Xavier BRICHE	Agent	2 000 €	/
Mme Sandra LACOUR	Agent	2 000 €	/
Mme Sandra HOULZE	Agent	2 000 €	/
Mme Aurélie LEFEBVRE	Agent	2 000 €	/
Mme Olivia MACAREZ	Agent	2 000 €	/
Mme Gabrielle ROGER	Agent	2 000 €	/

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise

A Beauvais, le 16 juillet 2020  
Le comptable, responsable du SIP de Méru,

Christian HAON



Hôpital  
de  
Crépy-en-Valois

Tél. 03 44 59 11 19  
Fax 03 44 59 45 07

www.ch-crepyenvalois.fr

Hôpital Saint-Lazare  
16, rue Saint-Lazare  
60800 Crépy-en-Valois

Maison de Retraite  
Etienne-Marie de La  
Hante  
3, mail Philippe  
d'Alsace  
60800 Crépy-en-Valois

Maison de Retraite  
Les Primevères  
1, rue des Primevères  
60800 Crépy-en-Valois

#### DECISION n° 2020-271 portant délégation de signature

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à 35,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires,

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des gardes et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n°2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire,

Vu le décret n°2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du Code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire,

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 23 juillet 2019 nommant Madame Marie-Cécile DARMOIS Directrice du Centre Hospitalier de Crépy-en-Valois à compter du 26 août 2019,

Vu l'arrêté du 19 décembre 2019 de Madame la Directrice générale du Centre National de Gestion nommant et titularisant Monsieur Serge MORARD dans le corps des Directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux en qualité de directeur adjoint au Centre hospitalier à Crépy-en-Valois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu la mutation en date du 1 juin 2018 de Madame Cathy FRANCOIS, adjoint des cadres hospitaliers titulaire, sur le poste de responsable des ressources humaines du Centre hospitalier de Crépy-en-Valois,

Vu le recrutement de Monsieur Dominique BROWNE, ingénieur, responsable des services techniques et de la sécurité, en date du 8 avril 2019,

Vu le recrutement de Madame Issa-Bella BALDE, praticien hospitalier, en date du 11 mai 2020

La Directrice du Centre Hospitalier de Crépy-en-Valois décide,

#### Article liminaire de portée générale – prise d'effet

La présente décision prend effet à compter du 01 septembre 2020. Elle abroge la décision du 06 janvier 2020.

Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs, d'une publication sur le site internet de l'établissement et sera transmise au trésorier du Centre hospitalier de Crépy-en-Valois.

La signature et le paraphe des titulaires de la délégation valent notification de cette décision de délégation.

#### Article 1<sup>er</sup> – Absence et empêchement de la directrice

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Cécile DARMOIS, directrice du Centre hospitalier de Crépy-en-Valois, délégation est donnée à Monsieur Serge

MORARD, directeur adjoint en charge des ressources matérielles, des affaires financières et du système d'information, pour signer en lieu et place de la directrice :

- Tout acte lié à la fonction d'ordonnateur du budget
- Tout acte lié à la fonction de gestion et de nomination des personnels
- Tout acte lié à la gestion administrative des affaires de l'établissement
- Les fiches d'entretien d'évaluation des membres de l'équipe dirigeante du Centre hospitalier de Crépy-en-Valois
- Tout acte nécessaire à la gestion des patients, résidents
- Tout acte conservatoire nécessaire à la sauvegarde des personnes et de biens et au maintien en fonctionnement des installations du centre hospitalier de Crépy-en-Valois
- Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice

En cas d'empêchement de Monsieur Serge MORARD, délégation de signature est donnée à Madame Cathy FRANCOIS, adjoint des cadres hospitaliers, pour ces mêmes documents.

#### Article 2 – Direction des ressources matérielles, des affaires financières et du système d'information

Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge MORARD pour signer en lieu et place de la directrice :

- Tous courriers, décisions, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement de ses secteurs
- Tous les bons de commande conformément à l'annexe à la convention constitutive du Groupement hospitalier de territoire « ONE »
- Les documents relatifs à l'organisation du travail, aux évaluations, aux congés et autorisations d'absence sur les personnels placés sous son autorité.

#### Article 3 – Direction des ressources humaines

Délégation de signature est donnée à Madame Cathy FRANCOIS pour signer en lieu et place de la directrice :

- Tous courriers, décisions, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement de son secteur
- Les documents relatifs à l'organisation du travail, aux congés et autorisations d'absence de l'ensemble du personnel médical et non médical.

#### Article 4 – Direction du patrimoine

Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique BROWNE, Ingénieur, responsable des services techniques et de la sécurité, pour signer en lieu et place de la Directrice :

- Les bons de commande de fournitures ou de matériels relevant des services techniques, d'un montant inférieur ou égal à 750€.

#### Article 5 – Pharmacie

Délégation de signature est donnée à Mesdames Issa-Bella BALDE et Carole PINILO, pharmaciennes, pour signer en lieu et place de la Directrice :

- Les bons de commande de fournitures relevant de la pharmacie (médicaments, dispositifs médicaux) conformément à l'annexe à la convention constitutive du Groupement hospitalier de territoire « ONE ».

#### Article 6 – Astreintes administratives

Délégation de signature est donnée à Mesdames Dominique DROCOURT et Catherine TROCCHIA, cadres de santé, et à Madame Isabelle TAVERNIER-RICHET, responsable approvisionnement et hôtellerie, pour signer en lieu et place de la directrice, dans le cadre des astreintes administratives :

- Les documents nécessaires pour assurer la continuité du service
- Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice

#### Article 6 – Obligations des titulaires de la délégation

Cette délégation est assortie de l'obligation pour le bénéficiaire :

- De rendre compte des actes et opérations réalisés dans le cadre de la présente délégation à l'autorité délégante,
- De respecter les procédures réglementaires et internes en vigueur,
- De n'engager les dépenses que dans la limite des crédits limitatifs autorisés.

Fait à Crépy-en-Valois, le 01 septembre 2020,

La Directrice,



Marie-Cécile DARMOIS

Signatures :

Issa-Bella BALDE



Dominique BROWNE



Dominique DROCOURT



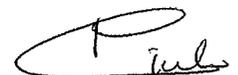
Cathy FRANCOIS



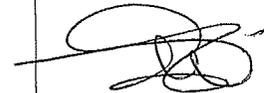
Serge MORARD



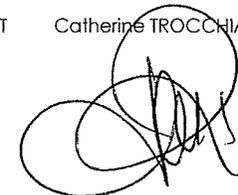
Carole PINILO

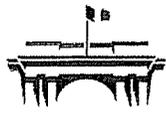


Isabelle TAVERNIER-RICHET



Catherine TROCCHIA





N° 20-029

Décision portant délégation à l'effet de prendre les décisions prévues par les articles L.123-4, 2<sup>ème</sup> alinéa, L.123-13, L.123-15, L.123-18, R.123-5, R.123-20, R.123-25 et R.123-27-4 du code de l'environnement

La présidente du Tribunal administratif d'Amiens,

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.123-4, 2<sup>ème</sup> alinéa, L.123-13, L.123-15, L.123-18, R.123-5, R.123-20, 123-25 et R.123-27-4.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente du Tribunal, délégation est donnée à M. Michel Durand, M. Bertrand Boutou, M. Stéphane Derlange et M. Samuel Thérain, vice-présidents, à l'effet :

1°) de désigner les commissaires-enquêteurs ou les commissions d'enquête pour les enquêtes publiques, ainsi que les experts chargés d'assister les commissaires enquêteurs ou commissions d'enquête ;

2°) de demander au responsable du projet objet de l'enquête publique de verser au commissaire enquêteur ou aux membres de la commission d'enquête, une provision, d'en fixer le montant et le délai de versement ;

3°) en cas d'empêchement d'un commissaire enquêteur, d'ordonner l'interruption de l'enquête, désigner un commissaire enquêteur remplaçant et fixer la date de reprise de l'enquête ;

4°) dans le cas prévu à l'article L.123-15 du code de l'environnement, de dessaisir le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête et lui substituer un nouveau commissaire enquêteur ou une nouvelle commission d'enquête ;

5°) de demander au commissaire enquêteur ou à la commission d'enquête de compléter ses conclusions ;

6°) de fixer le montant de l'indemnité due au commissaire enquêteur ou aux membres de la commission d'enquête.

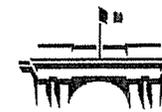
**Article 2** : La décision n° 19-054 du 2 septembre 2019 est abrogée.

**Article 3** : La présente décision sera affichée dans les locaux du Tribunal et publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

Fait à Amiens, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

La présidente,

Catherine FISCHER-HIRTZ



N° 20-030

Décision portant délégation à l'effet de présider les commissions prévues par l'article L.123-4, 1<sup>er</sup> alinéa, du code de l'environnement

La présidente du Tribunal administratif d'Amiens,

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article L.123-4, 1<sup>er</sup> alinéa.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente du Tribunal, délégation est donnée à M. Michel Durand, M. Bertrand Boutou, M. Stéphane Derlange et M. Samuel Thérain, vice-présidents, à l'effet de présider, dans les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, les commissions chargées d'établir la liste des commissaires enquêteurs.

**Article 2** : La décision n° 19-053 du 2 septembre 2019 est abrogée.

**Article 3** : La présente décision sera affichée dans les locaux du Tribunal et publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

Fait à Amiens, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

La présidente,

Catherine FISCHER-HIRTZ